

Procès-verbal & annexes

Assemblée générale & Conseil d'administration

Lundi 10 février 2014 – 14h30

Hôtel de Ville de Quimper



Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
10 février 2014

Procès-verbal de réunion

Membres présents :

B. Poignant, M. Andro, H. Herry, P. Le Berre, O. Boisseau, F. Pichon, Y. Dagorn, F. Martin, J.C. Lessard, J.P. Cozien, A. Fraval, J.P. Aubert, J.C. Sacré, J.P. Stanzel, P. Plouzenec, B. Le Gall, R. Le Goff, R. Bernard, M. Canevet, F. Rannou, D. Le Corre

Membres excusés : D. Le Bigot (pouvoir), C. Kéribin (pouvoir), N. Morvan (représenté), C. Bellin (représenté), J.L. Videlaïne, N. Ziegler (pouvoir), J. Le Gall (représenté), J.P. Le Pann (représenté), F. Besombes (représenté), V. Gaonac'h (représenté), C. Ravalec (pouvoir) J.P. Le Corre, B. Le Cam

Autres participants :

Y. Bothorel (CCPCP), C. Berger (CCPG), N. Piriou (CCA), A. Le Duigou (Chambre d'Agriculture), C. Kerouédan (Sioca), R. Marcel, L. Bruchon, L. Mallet, B. Robert, M. Brégeon, E. Hervé, A. Ménéec, N. Kerloch, T. Alnet, V. Le Guen (QCD)

Le 10 février 2014, les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

Les instances sont présidées par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par Marc Andro en l'absence du secrétaire en titre Claude Ravalec.

Les séances du conseil d'administration et de l'assemblée générale sont confondues dans la présentation des sujets mais différenciées au niveau des votes en respect des statuts.

Il est constaté que 24 membres sur 25 pour le conseil d'administration et 26 membres sur 27 pour l'assemblée générale sont présents ou représentés. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Bernard Poignant ouvre la dernière séance de la mandature à 14h35 et présente l'ordre du jour dont deux sujets sont soumis au vote de l'assemblée générale, les suivants étant des questions relevant de décisions ou d'avis du conseil d'administration. L'ordre du jour est abordé comme suit :

1. Programme partenarial de travail 2014
2. Budget 2014
3. Cotisations annuelles 2014
4. Préparation d'un projet Leader pour la Cornouaille
5. Adhésion à Pesca 29
6. Présentation du SCoT de l'Ouest Cornouaille
7. Solde VT CPER : usages numériques / tourisme
8. Réponse de l'AOCD à l'appel à projet régional « tourisme des 4 saisons »
9. Ialys : convention de partenariat avec la Technopole

10. lalys : actions clubs d'entreprise 2013/2014
11. Conventions de partenariat avec ERDF
12. Questions diverses
 - charte agriculture et urbanisme → QCD partenaire associé
 - diffusion « Atlas Bretagne Sud » en collaboration avec Audelor et VIPE

1. Programme partenarial de travail 2014

Ronan Marcel introduit le sujet sur le programme partenarial 2014, indiquant qu'il s'inscrit dans la continuité du programme d'action des années précédentes, mais qu'il devra en 2014 tenir compte de deux particularités : le renouvellement des mandats locaux et la mise en place des nouvelles contractualisations.

Plutôt que de le re-décliner entièrement le programme, Ronan Marcel estime préférable de s'attarder sur quelques points-clés plus spécifiques à l'année 2014, et il distribue la parole aux collaborateurs ou élus concernés par chacun des 6 sujets mis en avant.

1 – argumentaire sur la Cornouaille agro-alimentaire : présentation par **Laurent Bruchon** qui explique l'intérêt de dresser un panorama complet de la filière agro-alimentaire cornouaillaise au sens large (savoir-faire, centres techniques, formations...) pour mieux la valoriser lors des prochaines contractualisations et dans le cadre de la déclinaison du Pacte d'avenir, et ainsi mettre tous les atouts de notre côté pour la défense du territoire.

2 – information générale et accompagnement des élus sur leurs nouveaux enjeux stratégiques en urbanisme : présentation de **Luc Mallet** qui explique l'objet de la loi ALUR et ses conséquences au niveau du passage de l'échelle communale à l'échelle intercommunale. Cette loi demandera de la part de l'agence un travail de sensibilisation et un accompagnement des collectivités pour conduire les politiques d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

3- appui à la mise en œuvre des orientations des ScoTs et PLH : présentation de **Luc Mallet** qui annonce les travaux que l'agence va mettre en œuvre en faveur d'un développement de l'habitat plus dense et plus central mais aussi plus sobre sur le plan énergétique. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la prospective Cornouaille 2030 et s'appuient sur les orientations des SCoT et PLH.

4- Contrat de partenariat région-pays et fonds territorialisés : 2014 étant l'année de la renégociation de l'ensemble des contrats territoriaux, **Jean-Claude Lessard** détaille la grande nouveauté de la nouvelle contractualisation : le fait que la Cornouaille va devoir présenter une stratégie globale de territoire et des priorités de développement pour mobiliser au mieux l'ensemble des fonds territoriaux.

Il apporte des précisions sur l'enveloppe régionale 2014 et en rappelle le processus et les grandes lignes :

- Le budget régional a été voté et entérine la dotation aux pays et aux îles bretonnes : 266 millions d'euros ;

- La péréquation par pays n'est pas encore complètement arbitrée, les enveloppes par pays seront connues lors de la session d'avril ;
- Ces enveloppes couvriront 7 années de contrat comme suit : attribution des 3/7 -- >revoyure (pour adaptation en fonction des dotations européennes) -->attribution des 4/7^{ème} ;
- le comité de programmation sera composé pour moitié d'élus, pour moitié de représentants de la société civile, ce qui est une nouveauté, d'où l'importance croissante du rôle du conseil de développement ;
- Le comité de programmation décidera aussi de l'attribution des fonds Leader. L'AOCD pourrait à ce titre apporter son expérience et son expertise ;
- L'enveloppe ingénierie est garantie ;
- l'enveloppe attribuée au conseil de développement (études) passe de 5000 à 25000€/an ;
- la méthode de travail change :
 - o l'ex enveloppe 1 destinée aux grosses infrastructures est maintenue et sera gérée au niveau régional
 - o l'ex enveloppe 2, dite « enveloppe 1^{ère} définition » représente toujours 80 % de l'enveloppe globale par pays. Des axes prioritaires seront à définir par les pays, ce qui nécessitera une réflexion globale sur laquelle la Cornouaille a déjà effectué un bon travail préparatoire (prospective). Il sera aussi possible de faire un ciblage territorial en privilégiant des secteurs, soit géographiques, soit économiques.
 - o L'ex enveloppe 3 (toujours 20 %) sera plus particulièrement destinée aux services collectifs et associatifs

Etant donné que ce sont les stratégies définies qui serviront de base à la sélection des projets, Jean-Claude Lessard souhaite que le conseil de développement commence à réfléchir sans perdre de temps, et que les élus s'impliquent dès que les nouvelles équipes seront en place.

Betty Robert apporte quelques précisions sur le calendrier :

- AMI (appel à manifestation d'intérêt) : avril 2014
- Réponse : prévue en juin mais reportée à septembre, ce qui laisse néanmoins peu de temps pour présenter une stratégie globale de territoire.

5 – Autres financements globaux non territorialisés : Laurent Bruchon précise qu'il s'agit des fonds FEDER, FSE et CPER pour lesquels 2014 sera aussi une année stratégique en matière de positionnement des territoires. La présence régulière de QCD dans ces réseaux permet d'avoir une bonne connaissance de ces fonds et servira à présenter des projets qui seront potentiellement éligibles.

6 – Conception d'un système partenarial d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique des logements : Betty Robert rappelle l'origine de la démarche en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat, son évolution en 2013 qui a conduit à la mise en place d'un guichet unique assuré par l'EIE pour la Cornouaille, et la poursuite de l'objectif en 2014 sous la forme de mise en place de plateformes locales de rénovation énergétique impulsées par les EIE, et qui nécessiteront un gros travail en concertation avec tous les partenaires locaux.

7 – Accueil des nouveaux élus : Ronan Marcel indique que le renouvellement des mandats électoraux aura un fort impact au sein même de l'agence dont le conseil d'administration sera largement modifié. L'agence aura pour devoir d'informer, d'installer et d'impliquer rapidement les nouveaux élus y compris dans le pilotage de l'agence (nomination d'élus référents pour tous les dossiers portés par l'agence).

A cet effet, une plaquette de présentation de l'agence est en cours de finalisation et sera diffusée aux nouveaux élus, avec le concours des directeurs des EPCI. Une présentation directe du rôle de l'agence est également envisagée dans les EPCI (bureaux communautaires ou autres instances) aux alentours du mois de mai et précèdera la séance d'installation des instances de l'agence proposée le **lundi 16 juin (matin)**. D'autres événements sont prévus par la suite : éventualité d'une journée « portes ouvertes » de l'agence en juin et un nouveau « Rendez-vous Cornouaille » à l'automne autour d'un thème qui reste à définir.

Ronan Marcel insiste sur la nécessité d'informer et d'impliquer rapidement les nouveaux élus à cause de l'échéance des nouvelles contractualisations.

Bernard Poignant alerte également sur le fait qu'ils auront beaucoup de choses à assimiler en raison des nombreuses nouveautés de ces dernières années (SCoT, PLH, agence, syndicats intercommunaux etc). Il appelle les communautés à réfléchir à la meilleure façon d'aider leurs nouveaux élus à assimiler toutes ces nouveautés rapidement sans engorger les esprits.

Jean-Claude Lessard s'adresse pour sa part à ceux qui sont encore en place qui auraient encore des dossiers à présenter sur la contractualisation en cours, et il leur demande de faire en sorte de finaliser leurs dossiers avant les élections.

François Martin exprime l'avis de l'Etat, partenaire institutionnel et financeur de l'agence, sur le programme partenarial qui est au cœur de l'activité de QCD. Il considère l'agence comme un outil d'harmonisation des politiques publiques dédié au développement stratégique du territoire, qui va bien au-delà de la dénomination un peu réductrice d' « agence d'urbanisme ». Il rappelle que l'Etat met en évidence la notion de ville durable et territoire durable dans le protocole de coopération avec la FNAU. Si le programme d'actions lui paraît très complet, il est d'avis qu'il mérite d'être affiché de manière plus stratégique au lieu d'être décliné en 4 pôles d'activité, à la fois pour mettre en évidence auprès des nouveaux élus que l'agence est un outil stratégique de développement du territoire, mais aussi parce qu'une agence qui présentera un programme à la fois lisible et stratégique aura plus de chances de recevoir une meilleure dotation de l'Etat sur l'enveloppe affectée aux agences d'urbanisme. En effet, si l'enveloppe nationale reste stable sur le montant, ses critères d'attribution sont en re-discussion et devraient à l'avenir intégrer davantage la notion de stratégie globale. Il recommande d'en tenir compte dans la présentation des futurs programmes.

Sans autre intervention, le programme partenarial de travail est approuvé à l'unanimité.

2 & 3. Budget et cotisations 2014

Ronan Marcel présente les grandes lignes, la composition puis les caractéristiques du budget 2014 qui se monte à 2 269 000 €.

Il présente ensuite la proposition de cotisations des adhérents, rappelant alors le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du CA du 9 décembre, avec des montants stables pour la part pays et la part tourisme, et en hausse de 0,35€/habitant pour la part agence à l'exception de la contribution de Quimper Communauté, légèrement en baisse pour les raisons exposées le 9 décembre.

Des interventions font suite à cette présentation.

Michel Canévet renouvelle ses interrogations déjà exprimées le 9 décembre sur une hausse qu'il juge importante pour les EPCI d'une part (30% sur la cotisation agence), et surtout sur la répartition des cotisations entre Quimper Communauté, en baisse, et celle des autres communautés, en hausse. Le procédé lui semble inégalitaire et il indique qu'il aura bien du mal à l'expliquer à son conseil communautaire. Il conteste le fait que la contribution de Quimper Communauté diminue sans qu'il y ait de changement quant aux missions déléguées à l'agence, un transfert de charges devant s'accompagner logiquement d'un transfert de ressources équivalent.

Bernard Poignant précise que Quimper Communauté paiera comme les autres les 0,35€ supplémentaires, que sa contribution totale demeure à 10 € par habitant, très largement supérieure à la participation des autres communautés au prorata du nombre d'habitants, et que par ailleurs l'agence a depuis sa création élargi son champ d'action à l'ensemble de la Cornouaille.

Marc Andro tient à expliquer la composition de la contribution de Quimper Communauté : sur les 908 000 € de contribution, 600 000 € concernent des transferts de charges de la communauté à l'agence, et plus de 300 000 € correspondent à une charge de centralité, soit 3.50€/habitant qu'il invite à comparer aux 0.85€/habitant réclamés aux autres communautés. Parallèlement, le rôle de l'agence a évolué ces dernières années, avec notamment la montée en puissance du pôle urbanisme en faveur de l'ensemble des EPCI et pas seulement de Quimper Communauté. Il est donc d'avis que le rapport des charges de centralité est tout à fait acceptable pour tout le monde et qu'il ne faut pas laisser discuter de centimes afin de ne pas remettre en cause une construction qui est stratégique pour l'ensemble du territoire.

Roger Le Goff affirme également que l'agence doit poursuivre le travail entrepris, d'autant que les enjeux sont importants (contrat d'avenir, nouvelles contractualisations). Il estime que l'agence est un atout pour le territoire et qu'il faut continuer de la construire en confiance avec les nouveaux élus. Il pense aussi que Quimper doit assumer son rôle de centralité. Il y a certes un souci de finances publiques qui se raréfient mais aussi un travail important à faire, notamment sur le plan économique. Il considère donc l'agence comme un outil indispensable auquel il renouvelle son attachement.

Pierre Le Berre signale que l'augmentation de la cotisation est dédiée au suivi des PLH, lequel bénéficie à toutes les communautés. Il souhaite surtout que les communautés s'entendent sur une stratégie pour disposer d'outils de mise en oeuvre politique face à la concurrence d'autres territoires qui sont en pleine restructuration (agrandissement de certaines communautés ou agglomérations). Disposer d'un outil stratégique commun est particulièrement important en termes de force de négociation et de partage des dotations. Il est persuadé que c'est la volonté des hommes qui fera évoluer les territoires et qu'il ne faut pas que la Cornouaille prenne de retard sur les autres.

Jean-Paul Cozien est bien d'avis qu'il faut avoir une vision solidaire de l'avenir, mais le montant des charges locatives de l'agence l'interpelle (157 000 € pour 30 personnes). Il suggère de trouver d'autres solutions d'hébergement moins onéreuses.

Jean-Claude Sacré souligne l'importance du travail de pédagogie qu'il faudra engager avec les nouveaux élus pour éviter des réactions négatives, et notamment recommencer tout le travail d'explication fait par Quimper Communauté lors de la création de l'agence sur son rôle et son utilité. Il conseille d'avoir un discours clair au niveau des conseils communautaires.

Bernard Poignant appelle à voter sur le budget et le montant des cotisations.

Michel Canévet s'abstient. Les autres membres approuvent le budget et le montant des cotisations.

4. Préparation d'un projet LEADER pour la Cornouaille

Betty Robert évoque le sujet, rappelant l'Appel à Manifestation d'Intérêt multi-fonds programmé pour avril et la nécessité de déposer des appels à projet pour septembre. Tenant compte de ces délais, le recrutement d'un chargé de mission en CDD d'un an pour animer le dispositif en concertation avec l'AOCD devient pressant. Elle rappelle que ce poste sera cofinancé par le conseil régional à hauteur de 25 000 €.

Pierre Plouzenec espère que la Région se montrera ouverte sur la souplesse et l'originalité dans l'adaptation des territoires. Il reste d'avis que les projets Leader, qui sont des micro-projets, concernent davantage des petits territoires plutôt ruraux. Il fait également part de ses inquiétudes sur le bon fonctionnement à l'échelle pays du nouveau dispositif mis en place par la région pour le choix des stratégies et des projets (composition du comité de programmation 50 % élus, 50 % société civile), notamment en raison de la mobilisation extrêmement importante qui sera attendue du conseil de développement.

Jean-Claude Lessard défend le choix de la région qu'il estime pertinent. Conscient que la démarche est complexe, il indique que la souplesse s'imposera.

Le Conseil d'administration approuve la démarche à l'unanimité.

5. Adhésion à Pesca

Jean-Paul Stanzel présente Pesca 29 et explique l'intérêt pour l'agence d'y adhérer pour un coût modéré compte tenu des enjeux, Pesca étant la structure porteuse de l'axe 4 du FEP.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion de l'agence à Pesca 29.

6 . SCoT de l'Ouest Cornouaille : présentation et avis

Denis Le Corre introduit le sujet. Il rappelle l'historique du SCoT de l'Ouest Cornouaille depuis sa création en novembre 2002, et tout le travail effectué par le SIOCA depuis lors pour aboutir à un large consensus, lequel a permis l'arrêt définitif du ScoT de l'Ouest Cornouaille le 26 novembre 2013.

Le détail est présenté par **Camille Kérouédan** (SIOCA). Cf présentation en annexe.

Luc Mallet présente ensuite la proposition d'avis de l'agence sur le SCoT de l'ouest Cornouaille, relevant les points saillants en termes de consommation foncière et densité, urbanisme commercial, foncier économique, prise en compte de la loi littoral, maritime.

Michel Canévet souligne deux points importants :

- Sur la desserte routière vers l'ouest Cornouaille qui est mal assurée par le CNO et par le pont de Poulguinan, il fait remarquer que c'est surtout Quimper Communauté qui est concernée pour les actions à mener dans le sens d'une amélioration.
- Sur la voie ferrée Quimper Pont l'Abbé, il fait valoir la nécessité de la conserver, s'opposant en cela à ceux qui voudraient la transformer en voie verte. Il souhaite que des convergences soient trouvées à ce sujet.

François Martin tient à souligner la qualité du travail accompli par les communautés sur le SCoT, et l'implication de l'agence pour son soutien et son avis. Il rappelle aussi que l'Etat a apporté son soutien financier aux 5 SCoT et que son avis, qui sera communiqué par le Préfet, est quant à lui en cours d'instruction.

Sans autre remarque, le Conseil d'administration émet un avis favorable sur le SCoT de l'ouest Cornouaille.

7. Equipements pour l'accueil et l'animation numérique du tourisme en Cornouaille

Betty Robert présente ce sujet qui entre dans le cadre des fonds du volet territorial du CPER 2007-2013 avec l'Etat (note remise en séance). Il est proposé au conseil d'administration d'utiliser le reliquat de l'enveloppe dédiée aux usages numériques (29 000 €) pour aider au développement de l'équipement numérique pour le tourisme (équipement des OT) et d'appuyer les demandes de subvention d'un nombre restreint de projets qui seront présentés par les offices de tourisme ou les pays touristiques auprès de l'Etat.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de mobilisation du reliquat de l'enveloppe et s'engage à soutenir auprès de l'Etat les projets qui seront présentés.

8. Réponse de l'AOCD à l'appel à projet régional « tourisme des 4 saisons »

Laurent Bruchon présente une autre demande de soutien, émanant cette fois de l'AOCD qui souhaite répondre à l'appel à projets régional « tourisme des 4 saisons ».

Le Conseil d'administration exprime son soutien à l'initiative de l'AOCD.

9. ialys : convention de partenariat avec la Technopole

Laurent Bruchon informe qu'il s'agit pour le conseil d'administration d'acter le partenariat 2014 avec la Technopole qui prévoit, comme tous les ans en octobre , une conférence sur le thème de l'alimentation, co-financée par QCD et par la Technopole. Coût 2014 : 12 000 € dont 6000€ pour QCD.

Le Conseil d'administration approuve cette action et autorise le président à signer la convention présentée.

10. ialys : animation du cluster

Laurent Bruchon revient sur les actions présentées le 14 octobre 2013 sur les clubs « ialys pro » animés par la CCI avec un plan de financement à hauteur de 35000 € pour 2013, informant que les dépenses liées aux clubs « marketing » et « ressources humaines » ont été reportées à 2014, tandis que celles liées à la préparation du club culinaire ont été engagées en 2013. Il s'agit donc de valider une substitution des financements, lesquels sont liés à une subvention de l'Etat.

Le Conseil d'administration prend acte du financement du club culinaire en 2013 à la place des clubs marketing et ressources humaines.

11. Conventions de partenariat avec ErDF

Dans le cadre de la mission énergie-climat, **Betty Robert** présente d'abord la convention cadre de coopération avec ErDF au niveau local, qui est une déclinaison de la convention nationale signée, puis la convention portant sur l'analyse territoriale des données de consommation et de production d'électricité qui permettra d'acquérir une bonne compréhension des flux énergétiques locaux. Cette seconde convention est triennale et représente un coût de 12 200 € sur 3 ans.

Le Conseil d'administration approuve les deux conventions et autorise leur signature.

12. Questions diverses

Charte agriculture et urbanisme (document remis en séance)

Luc Mallet informe le conseil d'administration que la charte agriculture & urbanisme révisée sera proposée à la signature le 20 février, les signataires d'origine en 2006 étant l'Etat, le Département, la Chambre d'Agriculture et l'AMF. L'agence est partenaire de la révision de cette charte pour avoir participé à l'observation et à l'animation Interscot. Il s'agit d'un document de référence non réglementaire décliné en 5 grands axes qui favorisent la réduction de l'artificialisation des sols et la préservation de l'espace agricole. La charte s'inscrit dans l'évolution de la Loi Grenelle et de la loi de modernisation de l'agriculture dont certains éléments portent sur l'urbanisme.

Il indique que la Préfecture invite de très nombreux partenaires à adhérer à la charte, dont l'agence, ce qui offre la possibilité d'avoir un représentant dans le comité de pilotage de mise en œuvre du suivi de la charte, et il en explique l'intérêt en matière d'urbanisme.

Françoise Rannou rappelle les dates des rendez-vous de l'agriculture le 12 février à Quimperlé et le 17 février à Quimper. Elle rappelle aussi que les communautés ont reçu des codes d'accès qui leur permettront de consulter les chiffres clés de leur territoire sur l'agriculture et qu'ils pourront présenter aux nouveaux élus.

Bernard Poignant précise que le sujet sur la charte agriculture et urbanisme n'a qu'une vocation d'information du conseil d'administration.

Diffusion Atlas Bretagne Sud, en collaboration avec Audélor et VIPE

Ronan Marcel présente l'atlas réalisé par l'Audélor en collaboration avec QCD et VIPE, précisant que les zones de découpage du territoire correspondent aux bassins d'emploi et non aux limites administratives. En conséquence, Quimperlé se trouve dans la zone de Lorient par exemple. L'objectif de cet atlas est d'avoir un continuum territorial, qui d'ailleurs présente beaucoup de points communs et rassemble plus de 930 000 habitants ; une manière de clamer un droit d'existence hors des territoires métropolitains.

Bernard Poignant souhaite attirer l'attention sur l'importance de faire valoir les territoires. En Bretagne il existe une métropole (Rennes), et une qui pourrait l'être à condition d'en faire la demande (Brest). Or les métropoles auront la possibilité de prendre la compétence des Conseils généraux, à l'instar de Lyon. Sachant que des contrats Etat/métropoles sont prévus, Bernard Poignant est d'avis qu'il faut rester vigilant sur la destination des crédits publics. Il estime donc que le lien entre Quimper, Lorient et Vannes se fera en son temps pour la répartition des crédits publics. Le travail réalisé sur l'Atlas Bretagne sud pendra alors tout son sens car il constituera un vivier d'arguments.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Bernard Poignant clôt la séance qui sera exceptionnellement suivie d'un pot, en souhaitant bonne continuation aux élus qui ne siégeront plus au conseil d'administration de l'agence.

La séance est levée à 16 heures 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président,


Bernard POIGNANT

Le Secrétaire de séance,


Marc Andro

Annexes

Sujet	Annexe	page
1. Programme partenarial de travail 2014	<u>Délibération n° QCD-29.01</u>	11-14
	Annexe zoom sur points clés	15-17
2. Budget 2014	<u>Délibération n° QCD-29.02</u>	18-20
	Tableaux budgétaires	21-27
3. Cotisations annuelles 2014	<u>Délibération n° QCD-29.03</u>	28-29
	Tableaux des cotisations	30-32
4. Préparation d'un projet Leader pour la Cornouaille	<u>Délibération n° QCD-29.04</u>	33-34
5. Adhésion à Pesca 29	<u>Délibération n° QCD-29.05</u>	35-36
6. présentation du SCoT de l'Ouest Cornouaille	<u>Délibération n° QCD-29.06</u>	37-38
	Présentation powerpoint Sioca	39-60
7. Solde VT CPER : usages numériques / tourisme	<u>Délibération n° QCD-29.07</u>	61-62
8. Réponse de l'A OCD à l'appel à projet régional « tourisme des 4 saisons »	<u>Délibération n° QCD-29.08</u>	63
9. Ialys : convention de partenariat avec la Technopole	<u>Délibération n° QCD-29.09</u>	64
	convention	65-66
10. Ialys : actions clubs d'entreprise 2013/2014	<u>Délibération n° QCD-29.10</u>	67
11. Conventions de partenariat avec ERDF	<u>Délibération n° QCD-29.11</u>	68-69

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.01

PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL POUR 2014

Comme chaque année, l'action à mener par l'agence est déterminée au sein de son programme partenarial de travail.

Principes et enjeux déterminant le programme de travail :

Celui-ci s'inscrira pour 2014 dans la continuité des lignes d'action établies au cours des premières années de l'agence, en s'attachant à considérer les observations émises lors des précédents conseils d'administration (CA du 14-10-2013 relevant l'appréciation globale de l'agence par les EPCI, et CA du 09-12-2013 questionnant les missions aménagement au regard de l'évolution des cotisations).

Il devra prendre en considération cette année le renouvellement des mandats locaux, répondre aux besoins d'information des nouveaux élus et disposer de souplesse dans la conduite des missions.

Il devra aussi permettre à l'agence de se mobiliser sur l'engagement de la nouvelle génération de contractualisations qui se jouera sur 2014 : mise en place du contrat de partenariat Région – Pays et promotion des dossiers et enjeux du territoire dans le cadre du contrat de plan Etat- Région et des programmes européens.

Dans sa cohérence d'ensemble il faut aussi souligner que ce programme bénéficie à la fois du jeu des échelles territoriales, de Quimper-Communauté à la Cornouaille et à la Bretagne, croisant intégration aux réseaux et connaissance des enjeux et mécanismes de développement, comme de la complémentarité des métiers de l'agence, de l'économie à l'aménagement et à l'énergie, dans une dynamique générale de projet de territoire.

Enfin il se doit de veiller au respect des attendus de toute agence d'urbanisme tels que fixés au protocole de coopération Etat – FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme), à savoir, sous réserve du nouveau protocole en cours de préparation : « aller résolument vers une ville durable » en maîtrisant l'urbanisation et renouvelant la ville, développant une offre d'habitat adaptée aux besoins de l'ensemble de la population, introduisant la nature dans les espaces urbains, promouvant des politiques durables de mobilité et construisant des outils partagés d'observation et d'évaluation.

Déclinaison des actions du programme de travail 2014 :

- **Développement économique :**

- Promotion économique cornouaillaise: ré-impulsion des échanges élus – acteurs économique (comité de stratégie économique); dossier d'argumentation de la prééminence de la Cornouaille en matière agro-alimentaire. (1)
- Pilotage du projet ialys: intensification des actions cluster et portage des ambitions et projets cornouaillais dans les négociations contractuelles (innovation-recherche et centre grand public).
- Animation du réseau des communautés et partenaires: animation du réseau des développeurs et soutiens aux communautés, valorisation du foncier économique.
- Emploi et formation: participation aux instances cornouaillaises emploi-formation, production d'observations et tableaux de bord.
- Développement touristique: promotion et animation partenariale de la destination Quimper-Cornouaille, impulsion partenariale des e et m tourisme, missions de pays touristique sur les communautés adhérentes.
- Recherche, innovation, enseignement supérieur: gestion des dossiers pour Quimper Communauté et promotion du pôle quimpéro-cornouaillais dans les négociations contractuelles.
- Action économique et développement de Quimper Communauté: gestion des dossiers économiques et relations entreprises pour Quimper Communauté, suivi des contractualisations financières pour la communauté.

- **Urbanisme et aménagement :**

- Conduite du Scot de l'Odet et assistance aux communes sur leurs PLU.
- Coordination inter-Scot: animation de la coordination, mise en œuvre des indicateurs inter-Scot, production du référentiel maritime et orientations de volets mer des Scots, localisation de l'emploi en partenariat Insee...
- Information générale et accompagnement des réflexions des élus sur leurs nouveaux enjeux stratégiques en urbanisme : PLUi, Loi ALUR... (2)
- Déplacements, mobilités et projets urbains: exploitation de l'enquête déplacements (samedi, distances), suivi des réflexions sur les pôles de transports-déplacement, compléments sur les principes d'urbanisation du sud de Quimper.
- Accompagnement des politiques d'habitat: observation de l'habitat, appui aux PLH en phase finale, suivi-évaluation des PLH en cours.
- Appui à la mise en œuvre des orientations des Scots et PLH: éclairages pratiques sur les formes d'habitat en densité et centralités et l'action foncière, étude de fond sur le fonctionnement global du territoire et les ressorts des choix résidentiels. (3)
- Participation aux travaux inter-agences à échelle régionale: confrontation des réflexions DATAR territoires 2040 au territoire breton et étude spécifique des relations inter aires urbaines, puis travail en commun sur le foncier économique.

- **Projet de territoire et énergie :**

- Contrat de partenariat région – pays : implication des nouveaux élus et relance du conseil de développement, ré-impulsion de la vision prospective partagée, caractérisation de l'ingénierie du territoire, gestion de la dotation 2014 et préparation du contrat 2014-2020. (4)
- Autres financements : positionnement pays sur les fonds Leader et Feamp, défense des projets cornouaillais éligibles aux fonds FEDER, FSE et CPER. (5)
- Très haut débit : suivi du déploiement du programme BTHD et appui des EPCI cornouaillais.
- Stratégie climat – énergie : poursuite de la démarche stratégique cornouaillaise, appui aux PCET et aux projets en économie d'énergie, énergies renouvelables et adaptation des réseaux.
- Missions d'agence locale de l'énergie : confortement de l'EIE et conception d'un système partenarial d'accompagnement des particuliers (EIE, ADIL, EPCI et entreprises de bâtiment), conseil en économie d'énergie auprès des communes et appui aux partenaires (CG29, Habitat 29) autour de la précarité énergétique. (6)

- **Fonctions ressources de l'agence :**

- Observation territoriale et cartographie : en appui aux missions ci-avant, développement de l'observation sur l'habitat, l'économie-emploi, les indicateurs Scot, les déplacements, les thèmes divers et études spécifiques de l'agence, et développement des outils SIG et des productions cartographiques correspondantes.
- Documentation et publications : enrichissement de la base documentaire et du site web, poursuite de l'effort de publications (lettre, dossiers spéciaux, études).
- Gestion et management : gestion des instances (AG, CA, bureau), gestion budgétaire et des ressources humaines, suivi des outils informatiques et de communication, gestion de budgets et dossiers de Quimper Communauté et du Symescoto, conduite de projets et animation managériale de l'agence.
- Accueil spécifique des nouveaux élus : information, installation et implication (présentation des enjeux du territoire et des missions de l'agence, échanges sur les orientations, aide à la prise de fonction sur les dossiers). (7)

En conclusion :

Cette liste des missions de Quimper Cornouaille Développement pour 2014 s'inscrit en continuité des travaux importants progressivement développés par l'agence les années précédentes et montre bien la consolidation et l'inscription dans la durée de ces missions au service de la Cornouaille.

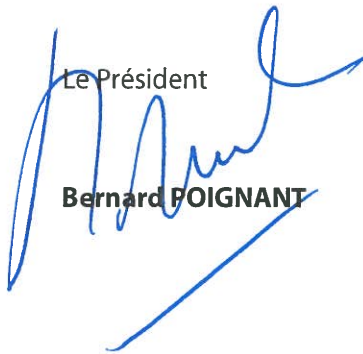
Combinant les approches et domaines de compétences, elle témoigne d'une ambition forte portée dans un cadre stratégique partagé pour un développement territorial durable à l'échelle de notre grand territoire, au bénéfice de ses acteurs et en conformité avec les attentes de l'Etat.

Le cadre d'action collective et l'ingénierie stratégique qu'apportent Quimper Cornouaille Développement représentent ainsi un atout certain dans une période qui se caractérisera à la fois par l'engagement des nouveaux mandats locaux et la finalisation de la nouvelle génération de contractualisations financières.

Résolution :

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le programme partenarial de travail pour 2014.

Le Président



Bernard FOIGNANT

Le Vice-président délégué



Marc ANDRO

Programme partenarial, zoom sur quelques points clés 2014

(1) Argumentaire sur la Cornouaille agro-alimentaire :

En vue des prochaines négociations contractuelles et comme suite au positionnement annoncé à l'occasion du pacte d'avenir, un dossier argumentaire de l'évidence du territoire cornouaillais mieux que tout autre en Bretagne pour une telle initiative est à réaliser ce premier semestre 2014 :

- chiffres bruts et en proportion d'emplois par codes NAF en agriculture, IAA, et activités liées (équipementiers et services aux entreprises) sur la ZE de Quimper et la Cornouaille ; variété des productions agricoles, IAA et pêche.
- antériorité des IAA en Cornouaille dans l'histoire du système agroalimentaire breton ; entreprises de Cornouaille : grandes, identitaires, de niches (CA, salariés, productions, marchés, contrôle...)
- réalité et performance du pôle de recherche-transfert-formation proche des entreprises ; démarche ialys et rappel de l'étude pôle aliment, élément de préfiguration du pôle de compétitivité Valorial...

(2) Information générale et accompagnement des élus sur leurs nouveaux enjeux stratégiques en urbanisme :

La toute prochaine Loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) impulsera le développement de PLU intercommunaux. C'est une nouvelle échelle de planification urbaine qui nécessitera une adéquation renforcée aux divers schémas et échelles de territoires (SCOT, SAGE, PLH, mobilités....) et, dans la lignée des lois SRU et Grenelles, consacrera la mutation d'un urbanisme de statut des sols vers un urbanisme de projet, avec pour points clés les PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et les OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Au regard de ces enjeux, Quimper Cornouaille Développement se tiendra prête dès 2014 à assister les élus dans leurs réflexions sur ces perspectives et, pour les EPCI volontaires, à les accompagner en assistance à maîtrise d'ouvrage dans leur démarche de PLUi, s'agissant à cette échelle d'une mission naturelle d'agence d'urbanisme et d'une attente fortement exprimée par l'Etat.

(3) Appui à la mise en œuvre des orientations des Scots et PLH :

Les SCOT et les PLH insistent ensemble sur l'obligation pour le développement de l'habitat d'aller vers plus de densité et plus de centralité, par nécessité d'économie de consommation foncière, de sobriété énergétique et de moindre production de gaz à effet de serre.

Pour aider les élus et leurs territoires à réussir une réorientation aussi forte, l'agence engagera 2 types de travaux complémentaires :

- La production d'éclairages pratiques sur les formes d'habitat et de contextes urbains vers lesquels tendre pour renforcer l'habitat en densité et centralités : références, points clés, éléments de méthodologie... et pour ceux qui le souhaiteraient une assistance à la programmation d'une action foncière.
- Une étude de fond sur le fonctionnement global du territoire et les ressorts des choix résidentiels au-delà des seuls prix de l'immobilier : éléments d'analyse d'un territoire complexe (typologies DATAR, zonages INSEE, sectorisations diverses, mobilités...), analyse des données sociodémographiques du recensement INSEE et de leur évolution (comparabilité historique des données retrouvée en 2014 à l'issue d'un cycle

complet de nouveau recensement), éléments de compréhension du périurbain, modes de vie et aspects sociologiques (synthèse d'études, documents et ouvrages).

(4) Contrat de partenariat région – pays et fonds territorialisés :

2014 sera l'année de la renégociation de l'ensemble des contrats territoriaux de la Cornouaille : Contrat de partenariat Région/Pays, mais aussi programmes européens territoriaux comme LEADER (rural), FEAMP (pêche) et ITI territoriaux (Feder, FSE), gérés par la Région Bretagne qui a souhaité flécher les pays comme territoires de référence pour le portage de ces programmes.

La Cornouaille va devoir présenter une stratégie globale de territoire et des priorités de développement pour mobiliser au mieux l'ensemble des fonds territoriaux. Ce travail pourra s'appuyer sur la démarche prospective « Cornouaille 2030 » qui s'est traduite par la validation d'un scénario de référence.

A l'issue des élections, une implication importante des partenaires sera donc nécessaire pour arbitrer la mobilisation de ces fonds territoriaux et décliner la stratégie de territoire en fiches actions.

La Région prescrit une approche participative : un Comité de programmation composé pour moitié d'élus toutes collectivités confondues et pour moitié de membres du Conseil de développement arbitrera la mobilisation de l'ensemble des fonds territoriaux : contrat de partenariat Région-Pays et programmes territoriaux européens. Les porteurs de projets seront invités à présenter leurs projets dans le cadre de ce comité de programmation.

Pour aboutir, ceci nous conduira à devoir préalablement ré-impulser la prospective, impliquer les nouveaux élus et refonder le conseil de développement.

(5) Autres financements globaux non-territorialisés :

Au-delà du projet global de territoire et des meilleurs argumentations et usages des fonds territorialisés dont pourra bénéficier la Cornouaille, restent les parts de financements non territorialisés relevant des fonds FEDER et FSE et du CPER.

Tout se jouera ici aussi sur 2014 quant à l'éligibilité potentielle de projets à ces enveloppes très disputées entre les grands acteurs régionaux.

L'agence, régulièrement présente dans de nombreuses instances d'échelle régionale, souvent par son entrée Quimper Communauté dont elle instruit les dossiers de développement (B16 et ses groupes thématiques, pôles de compétitivité...), aura ici un rôle particulièrement important et intensif de réseautage à jouer en 2014, avec l'appui des élus et en coordination avec les partenaires porteurs de projets sur la Cornouaille.

(6) Conception d'un système partenarial d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique des logements :

Le PREH (Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat) vise la rénovation massive de logements d'ici 2017, la lutte contre la précarité énergétique et la professionnalisation de la filière du bâtiment.

Dès 2013, plusieurs initiatives ont été menées : renforcement des aides en faveur de la rénovation énergétique, qualification des entreprises (label RGE : Reconnu Garant de l'Environnement) et mise en place du guichet unique national, dans le cadre duquel l'Espace Info Energie (EIE) de QCD a été identifié « Point Relais Information Service » : avec l'ADIL et pour l'ensemble de la Cornouaille, notre

EIE assure le conseil auprès des particuliers pour des questions sur les travaux, aides, procédures, etc.

Une nouvelle étape en 2014, la Plateforme Locale de Rénovation Energétique : afin de favoriser le passage à l'acte des particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement, l'ADEME et la Région Bretagne demandent que des parcours de la rénovation pour les particuliers soient organisés sous l'impulsion des EIE.

Des articulations sont donc à construire sous pilotage de l'EIE avec un ensemble de partenaires. Les réunions de travail pour mettre en place une ou des plateformes locales de rénovation énergétique concerneront l'ensemble des acteurs concernés : EPCI (élus et techniciens), chambres consulaires (CMA et CCI), professionnels via la CAPEB et la FFB, ADIL.

(7) Accueil des nouveaux élus :

Suite aux élections municipales de mars, 2014 devrait voir un renouvellement accentué des élus communautaires du fait de la modification de la règle électorale (scrutin de liste, parité, fléchage communautaire), et encore plus au niveau de Quimper Cornouaille Développement sachant que plusieurs présidents d'EPCI ne se représenteraient pas.

Nous aurons donc en 2014 un devoir particulier d'information, installation et implication des nouveaux élus dans la dynamique de la Cornouaille et le pilotage de l'agence.

Une plaquette actualisée de l'agence sera éditée pour mars, destinée à l'ensemble des nouveaux conseillers communautaires et une information directe sera proposée à chaque EPCI en mai, dès la désignation de leurs bureaux. La séance d'installation des instances de l'agence et de désignation des élus référents sera proposée le 15 juin (tous les EPCI ayant été en mesure de procéder à leurs désignations dans les organismes extérieurs pour la fin mai). Enfin une opération « portes ouvertes » à l'attention des élus et collaborateurs des EPCI pourrait être envisagée fin juin.

Ensuite, à l'automne, une opération de type rendez-vous de la Cornouaille serait à organiser sur un thème à choisir pour relancer le travail en commun à l'échelle cornouaillaise.

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.02

BUDGET 2014

Le budget 2014 de Quimper Cornouaille Développement, établi suite à information des conditions de sa préparation lors du conseil d'administration du 9 décembre dernier et au regard des précisions financières apportées à sa mise au point, porte l'action et les engagements de notre agence pour sa 5^{ème} année et confirme son inscription dans le pilotage stratégique commun du territoire de Cornouaille comme l'atteste le programme partenarial exposant l'activité sur cette même année.

Il se monte à 2.269.000 € en dépenses et recettes, montant proche de celui du budget 2013 (qui ressortait à 2.276.000 €).

Le document est présenté sous forme d'un tableau de synthèse assorti de documents détaillés sur les postes de dépenses courantes de gestion et d'investissement, sur les actions menées en études et prestations externes, sur les financements courants et ceux spécialement affectés à un projet. Pour la clarté du suivi il conserve un découpage analytique en 4 colonnes faisant ressortir la base agence de développement et d'urbanisme, la base pays, les pôles énergie et tourisme, avec affectation directe ou ventilation de l'ensemble des charges et produits selon ces rubriques.

Ce budget est composé :

- A hauteur de 502.000 € (22%) de charges de gestion et d'investissement courant : matériels, locaux, véhicules, informatique, télécommunication, déplacements, missions, taxes...
- A hauteur de 252.000 € (11%) de frais d'études et prestations : crédits d'action de l'agence, de sous-traitance de travaux, missions ou études...
- A hauteur de 1.515.000 € (67%) de frais de personnel au sens large : rémunérations, charges et taxe sur salaires de 27 salariés directs et remboursement de mise à disposition de 3 agents.

(NB : il n'est plus provisionné au budget primitif de montant pour dépenses imprévues).

Globalement financé par :

- 365.000 € (16%) de contributions supra-cornouaillaises au titre des missions et projet portés en tant qu'agence de développement et d'urbanisme, de la part de l'Etat et de la région.
- 350.000 € (15%) de contributions supra-cornouaillaises pour les autres missions de l'agence, de la part de la région, du département et de l'Ademe.
- 908.000 € (40%) de la part de Quimper Communauté, qui malgré une légère réduction de sa contribution porte toujours très largement le budget d'agence de développement et d'urbanisme et contribue selon barème à la population aux missions pays et tourisme.

- 445.000 € (20%) de la part des autres communautés cornouaillaises, contributions selon barèmes de cotisation à la population modérément revu à la hausse pour un financement pérenne des missions d'agence d'urbanisme, et maintenus pour les missions pays et le cas échéant tourisme.
- 201.000 € (9%) de la part des autres contributeurs cornouillais, au titre de l'agence de développement et d'urbanisme (dont le Symescoto), de l'énergie (communes pour le CEP) et du tourisme.

Le budget 2014 présente en particulier les caractéristiques suivantes :

- **Une bonne maîtrise des frais de gestion et de fonctionnement courant :** ceux-ci restent bien contenus à 15.000 € par emploi, avec notamment des loyers des locaux qui bénéficient cette année de la non-évolution des index (pm: montant annuel de 151.000€). Les investissements courants sont ponctuellement en hausse (de 12.000€) du fait de l'achat d'une bluecar qui vient s'ajouter cette année aux renouvellements en informatique et télécoms.
- **Un budget d'études et prestations encore conséquent :** 70.000 € sont fléchés sur le développement du cluster ialys (partenariat CCI et actions cluster), 70.000 € sont destinés au développement touristique (destination, e-tourisme et promotion), 40.000 € au projet mer (état initial de l'environnement), 40.000 € aux missions pays (animation et étude ingénierie) et 32.000 € sur des postes divers (espace énergie, étude Bretagne sud et besoins divers).
- **Un coût global RH plus élevé qu'attendu par effets de contributions :** la mise au point du budget demande 45 000 € de plus que ce qui était estimé en orientations budgétaires en décembre. A effectifs et rémunérations inchangés, le travail de fin d'exercice sur les comptes 2013 et les informations fournies à ce stade par le comptable nous amènent à devoir intégrer des niveaux plus élevés de charges patronales et de taxes sur les salaires. Notre prévision globale de charges et taxes à 50% des salaires bruts s'était jusqu'ici avérée satisfaisante mais des tensions apparues en 2013 s'amplifient en 2014 : des taux à la hausse, des abattements moindres et l'exposition progressive aux cotisations dues au franchissement du seuil de 20 salariés en 2012, la prévision globale devient 56 % des rémunérations brutes.
- **Les subventions spécifiques sur actions restent importantes :** bien qu'entre deux périodes de programmations financières, les subventions restant à obtenir de l'Etat sur le projet ialys (estimation 120 000€ de CPER) s'ajoutent à diverses aides attendues de la région (122.000€ au total sur GIZC, ialys, Leader, numérique, tourisme) et autres contributeurs (28.000€) pour participer encore de manière significative au financement des actions portées par l'agence.
- **Les financements courants assurent l'essentiel de l'équilibre budgétaire de l'agence :** les apports externes sont reconduits à niveau pour les missions pays et tourisme (région, département...), augmentés en énergie par l'agrément d'un poste supplémentaire à l'EIE (région, Ademe), estimés avec précautions pour l'agence d'urbanisme (Etat) et reconduits à

niveau pour le Scot de l'Odet. En ce qui concerne les communautés, l'exercice 2014 vient consolider le financement de la reconfiguration des moyens et missions d'agence d'urbanisme plus ouvertes à l'ensemble du territoire cornouaillais. Il en ressort une légère atténuation de la contribution de Quimper Communauté, ramenée au global à 908.000€ soit 10€ /hab, et une augmentation mesurée de la contribution demandée aux autres EPCI (+0,35€ /hab), dont la contribution globale pays et agence passe à 1,50€ /hab ou 2€ /hab pour ceux finançant le tourisme.

- **Pour mémoire, l'agence peut s'appuyer sur un bilan solide:** les fonds propres se montaient à 767.000 € au terme de l'exercice 2012 et pourraient bénéficier à nouveau d'un résultat 2013 nettement positif mais avec un fort rattachement de subventions à recevoir (à ce stade sous toutes réserves quant aux opérations de clôture non encore examinées par le comptable et le commissaire aux comptes).

Résolutions

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité moins une abstention, approuve la proposition de budget 2014 et décide de la soumettre à l'assemblée générale.

L'assemblée générale, à l'unanimité moins une abstention, approuve la proposition de budget 2014.

Le Président

Bernard POIGNANT



Le Vice-président délégué

Marc ANDRO





Budget primitif 2014 : présentation synthétique

(nombre de postes /ventil°)

Agence	Pays	Energie	Tourisme	Total:
18	3	7	2	30

opérations réelles

DEPENSES

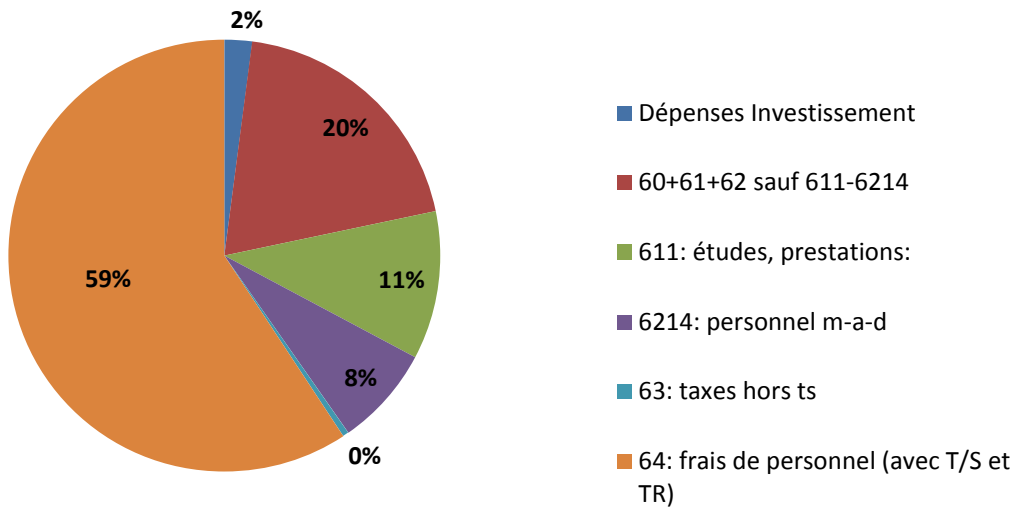
Dépenses Investissement	28 200	4 700	11 000	3 100	47 000
60+61+62 sauf 611-6214	267 000	44 500	104 000	29 500	445 000
611: études, prestations:	137 000	40 000	5 000	70 000	252 000
6214: personnel m-a-d	170 000	-	-	-	170 000
63: taxes hors ts	6 000	1 000	2 300	700	10 000
64: frais de personnel (avec T/S	858 000	130 000	266 000	91 000	1 345 000
Total Dépenses Fonct:	1 438 000	215 500	377 300	191 200	2 222 000
Prov. Dép. Imprévues:					
Total Dépenses:	1 466 200	220 200	388 300	194 300	2 269 000
RECETTES					
RECETTES ACTIONS	210 000	18 000	19 500	22 500	270 000
Etat	130 000				130 000
Région	25 000	97 000	92 500	28 000	242 500
Département	-	-	23 400	23 000	46 400
Quimper-Communauté	803 300	59 200	-	45 500	908 000
Communautés autres	205 000	166 600	-	73 000	444 600
Symescoto	60 000				60 000
Ademe			53 500		53 500
Contributions CEP			110 000		110 000
Autres contributeurs	4 000				4 000
Total Recettes:	1 437 300	340 800	298 900	192 000	2 269 000

Ecart Recettes - Dépenses:	- 28 900	120 600	- 89 400	- 2 300	-
-----------------------------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	----------

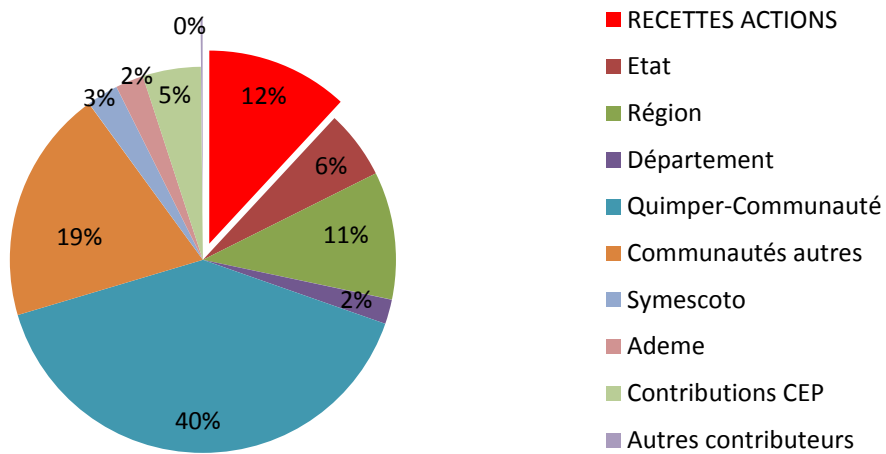
Opérations d'ordre

Reprise résultat ante:					-
Equilibre budgétaire	- 28 900	120 600	- 89 400	- 2 300	-

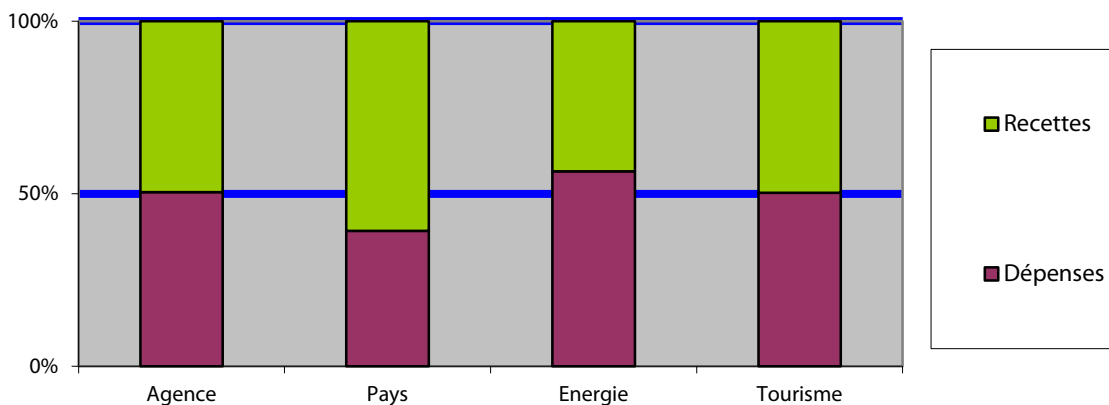
Budget QCD 2014: dépenses par nature



Budget 2014 : recettes par nature



Budget QCD 2014



Détail des frais généraux

contenu des comptes 60-61-62:

2014

EDF + eau:	8 000
fournitures adm & diverses:	17 000
location véhicules & carburant:	19 000
Loyers + charges locatives:	157 000
entretien locaux:	14 500
maintenance /hébergement informatique et tel	14 000
maintenance copieurs	12 000
location copieurs et matériel	5 000
entretien et réparations	3 900
assurances:	6 000
formations:	10 000
documentation et achat données	28 000
catalogues, publications, annonces, site internet	23 500
réceptions:	10 000
honoraires:	22 000
frais déplacements, colloques, missions	34 000
téléphone	12 000
affranchissements	12 000
location fibre noire	11 000
services bancaires	100
cotisations:	12 000
frais de recrutement personnel	5 000
rémunération stagiaires	9 000

contenu des comptes 60-61-62:

445 000 base 30 postes

Détail des investissements

poste de dépenses

montant €

LOGICIELS	2 000
2183 matériel de bureau et informatique :	15 500
- équipement informatique	8 500
- traceur	7 000
2184 mobilier	2 000
bluecar	12 000

Total investissements

47 000

BUDGET 2014 QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Détail du compte Etudes et prestations (actions)

action	objet	Agence	Pays	Energie	Tourisme	Total:
action	s-traitance & études	20000	10000			30 000
action	audelor	7000				7 000
action	GIZC	40000				40 000
action	ialys partenariat CCI	30000				30 000
action	ialys actions cluster	40000				40 000
action	pays animation/rdv Cornouaille		30000			30 000
action	tourisme accomp E-T				13200	13 200
action	tourisme evolution sites mobiles+comm				16500	16 500
action	tourisme cornouaille animation				15000	15 000
action	tourisme comm/animation DESTINATION				20000	20 000
action	tourisme cotisations				5300	5 300
action	Comm EIE			5 000		5 000
TOTAL		137 000	40 000	5 000	70 000	252 000

Détail des recettes liées aux actions

action	objet	Agence	Pays	Energie	Tourisme	Total:
action	Région GIZC	40 000				40 000
action	Région cluster ialys	25 000				25 000
action	Région CDD LEADER	25 000				25 000
action	Région numérique		18 000			18 000
action	Etat cluster ialys	120000				120 000
action	Région comm destination				14 000	14 000
action	autres contributeurs			19 500	8 500	28 000
TOTAL		210 000	18 000	19 500	22 500	270 000

Ressources Quimper Cornouaille Développement 2014

Subventions courantes

financeurs	population INSEE 2014	QCD	PAYS	ENERGIE	TOURISME	TOTAL €
hors Cornouaille						
Etat		130 000				130 000
Région		25 000	97 000	92 500	28 000	242 500
ademe				53 500		53 500
CG29				23 400	23 000	46 400
Cornouaille :						
Quimper Communauté	91060	803 281	59 189		45 530	908 000
Autres communautés						
C.C. Châteaulin Porzay	16897	14 362	10 983			25 346
COCOPAQ	56366	47 911	36 638		28 183	112 732
Concarneau Cornouaille	50673	43 072	32 937		25 337	101 346
CC Haut Pays bigouden	18007	15 306	11 705			27 011
CC Pays Bigouden Sud	39006	33 155	25 354			58 509
CC Pays de Douarnenez	19948	16 956	12 966			29 922
CC Pays Fouesnantais	27812	23 640	18 078		13 906	55 624
CC Pays Glazik	11320	9 622	7 358		5 660	22 640
CC Cap Sizun	16363	1 000	10 636			11 636
s/total communautés	256392	205 025	166 655		73 086	444 765
contributions CEP				110 000		110 000
Symescoto		60 000				60 000
SIOCA		1 000				1 000
Chambre des Métiers		1 000				1 000
CCI Quimper Cornouaille		1 000				1 000
Chambre d'Agriculture		1 000				1 000
Total		1 227 306	322 844	279 400	169 616	1 999 165

Ressources Quimper Cornouaille Développement 2014

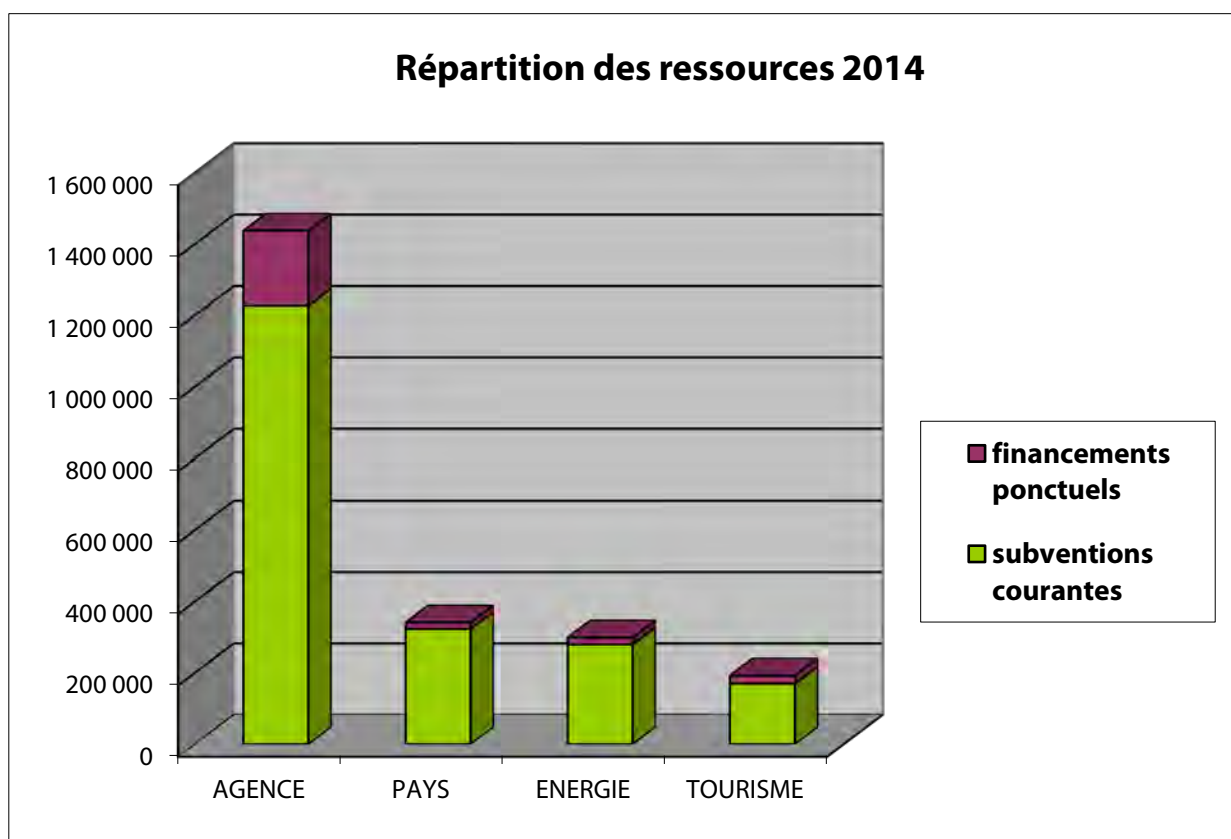
Financements ponctuels

financeurs	action	QCD	PAYS	ENERGIE	TOURISME	TOTAL €
Etat	<i>cluster ialys</i>	120 000				120 000
Région	<i>gizc</i>	40 000				40 000
	<i>animations ialys</i>	25 000				25 000
	<i>CDD leader</i>	25 000				25 000
	<i>numérique</i>		18 000			18 000
	<i>comm. Destination Cornouaille</i>				14 000	14 000
divers contributeurs				19 500	8 500	28 000
Total	<i>0</i>	210 000	18 000	19 500	22 500	270 000

Ressources Quimper Cornouaille Développement 2014

Répartition

	AGENCE	PAYS	ENERGIE	TOURISME	TOTAL €
subventions courantes	1 227 306	322 844	279 400	169 616	1 999 165
ratio	85%		93%	88%	74%
financements ponctuels	210 000	18 000	19 500	22 500	270 000
ratio	15%		40%	34%	25%
total	1 437 306	340 844	298 900	192 116	2 269 165



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.03

Cotisations annuelles 2014

Afin d'assurer l'équilibre durable du budget de Quimper Cornouaille Développement, il convient de revoir à compter de cet exercice 2014 le taux de cotisation des communautés sur la part agence de développement et d'urbanisme.

En effet, fixé à un taux volontairement bas de 0,50 € /habitant au démarrage du projet d'agence qui devait progressivement s'installer et étendre son action à l'ensemble de la Cornouaille, celui-ci avait vocation à évoluer ensuite en fonction de la croissance de l'agence et de la réalité de l'extension de ses missions pour tout le territoire.

L'extension correspondante s'est largement engagée, avec en particulier un renforcement structurel des moyens en matière d'urbanisme. Financé dans un premier temps sur contributions ponctuelles des communautés ayant confié la réalisation de leurs PLH à l'agence, il était convenu que cette mise en place d'une véritable équipe d'urbanisme stratégique au service de la Cornouaille (cf programme partenarial de travail 2014) conduirait ensuite à une révision des cotisations à l'agence.

Envisagée avec modération compte tenu du contexte financier des collectivités, l'augmentation peut se limiter à 0,35 € /habitant comme proposé lors des précédentes séances du conseil d'administration (cf orientations budgétaires le 09-12-2013).

Pour le reste, il est proposé que les cotisations au titre du pays et celles concernant la mission de pays touristique (pour les adhérentes à cette action) restent inchangées, respectivement à 0,65 et 0,50 € /habitant.

Il en ressort le tableau de cotisations suivant :

- Cotisation annuelle agence des communautés à voix délibérative : 0,85 € /habitant (population totale)
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents ou communautés à voix consultative : 1.000 €
- Cotisation annuelle pays des communautés : 0,65 € /habitant (population totale)
- Cotisation annuelle tourisme des communautés adhérentes à l'action : 0,50 € /habitant (population totale)

Par ailleurs :

1. Les membres de droit, Etat, région, département et Quimper Communauté , contribuent aux charges de l'agence selon leurs règles et niveaux d'engagement propres, en notant une légère diminution de la subvention de Quimper Communauté compte tenu de la reconfiguration des effectifs de l'agence avec reprise d'un poste mis à disposition.

2. Les membres adhérents de l'agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux du programme partenarial les concernant spécifiquement.
 3. La cotisation annuelle des communes adhérentes à l'action conseil en énergie partagé reste fixée pour 2014 à 1 € /habitant (population totale), le cas échéant partiellement pris en charge par les communautés ou encore le conseil général.
-

Résolutions :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité moins une abstention, approuve la proposition de cotisations 2014 et décide de la soumettre à l'assemblée générale

L'assemblée générale, à l'unanimité moins une abstention, approuve le montant des cotisations 2014

Le Président



Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué



Marc ANDRO

Ressources 2014

Cotisations adhérents

financeurs	population INSEE 2014	QCD	PAYS	TOURISME	TOTAL €
Quimper Communauté	91060	803 281	59 189	45 530	908 000
Autres communautés					
C.C. Châteaulin Porzay	16897	14 362	10 983		25 346
COCOPAQ	56366	47 911	36 638	28 183	112 732
Concarneau Cornouaille	50673	43 072	32 937	25 337	101 346
CC Haut Pays bigouden	18007	15 306	11 705		27 011
CC Pays Bigouden Sud	39006	33 155	25 354		58 509
CC Pays de Douarnenez	19948	16 956	12 966		29 922
CC Pays Fouesnantais	27812	23 640	18 078	13 906	55 624
CC Pays Glazik	11320	9 622	7 358	5 660	22 640
CC Cap Sizun	16363	1 000	10 636		11 636
s/total communautés	256 392	205 025	166 655	73 086	444 765
Symescoto		60 000			60 000
SIOCA		1 000			1 000
Chambre des Métiers		1 000			1 000
CCI Quimper Cornouaille		1 000			1 000
Chambre d'Agriculture		1 000			1 000
Total	347 452	1 072 306	225 844	118 616	1 416 765

Cotisations EPCI 2014

EPCI	Nom commune	INSEE 2014	Cotisation pays 0,65 €/hab	Cotisation QCD 0,85€/HAB	Cotisation tourisme 0,50 €/hab Pop.	TOTAL EPCI
CAP SIZUN	AUDIERNE	2 217				
CAP SIZUN	BEUZEC-CAP-SIZUN	1 088				
CAP SIZUN	CLEDEN-CAP-SIZUN	1 027				
CAP SIZUN	CONFORT-MEILARS	936				
CAP SIZUN	ESQUIBIEN	1 633				
CAP SIZUN	GOULIEN	443				
CAP SIZUN	MAHALON	934				
CAP SIZUN	PLOGOFF	1 343				
CAP SIZUN	PLOUHINEC	4 249				
CAP SIZUN	PONT-CROIX	1 724				
CAP SIZUN	PRIMELIN	769				
TOTAL CAP SIZUN		16 363	10 635,95	1 000,00	0,00	11 635,95
CHATEAULIN PORZAY	CAST	1 648				
CHATEAULIN PORZAY	CHATEAULIN	5 755				
CHATEAULIN PORZAY	DINEAULT	1 830				
CHATEAULIN PORZAY	PLOEVEN	521				
CHATEAULIN PORZAY	PLOMODIERN	2 312				
CHATEAULIN PORZAY	PLONEVEZ-PORZAY	1 803				
CHATEAULIN PORZAY	PORT-LAUNAY	491				
CHATEAULIN PORZAY	QUEMENEVEN	1 175				
CHATEAULIN PORZAY	SAINT-COULITZ	442				
CHATEAULIN PORZAY	SAINT-NIC	775				
CHATEAULIN PORZAY	TREGARVAN	145				
TOTAL CHATEAULIN PORZAY		16 897	10 983,05	14 362,45	0,00	25 345,50
COCOPAQ	ARZANO	1422				
COCOPAQ	BANNALEC	5676				
COCOPAQ	BAYE	1180				
COCOPAQ	CLOHARS-CARNOET	4202				
COCOPAQ	GUILIGOMARC'H	742				
COCOPAQ	LOCUNOLE	1159				
COCOPAQ	MELLAC	2765				
COCOPAQ	MOELAN-SUR-MER	7148				
COCOPAQ	QUERRIEN	1752				
COCOPAQ	QUIMPERLE	12798				
COCOPAQ	REDENE	2979				
COCOPAQ	RIEC-SUR-BELON	4221				
COCOPAQ	SAINT-THURIEN	1023				
COCOPAQ	SCAER	5453				
COCOPAQ	TREMEVEN	2307				
COCOPAQ	TREVOUX	1539				
TOTAL COCOPAQ		56 366	36 637,90	47 911,10	28 183,00	112 732,00
CONCARNEAU	CONCARNEAU	19493				
CONCARNEAU	ELLIANT	3496				
CONCARNEAU	MELGVEN	3430				
CONCARNEAU	NEVEZ	2814				
CONCARNEAU	PONT-AVEN	2914				
CONCARNEAU	ROSPORDEN	7465				
CONCARNEAU	SAINT-YVI	2896				
CONCARNEAU	TOURCH	1003				
CONCARNEAU	TREGUNC	7162				
TOTAL CONCARNEAU		50 673	32 937,45	43 072,05	25 336,50	101 346,00

Cotisations EPCI 2014

EPCI	Nom commune	INSEE 2014	Cotisation pays 0,65 €/hab	Cotisation QCD 0,85€/HAB	Cotisation tourisme 0,50 €/hab Pop.	TOTAL EPCI
HAUT PAYS BIGOUDEN	GOURLIZON	920				
HAUT PAYS BIGOUDEN	GUILER-SUR-GOYEN	518				
HAUT PAYS BIGOUDEN	LANDUDEC	1380				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PEUMERIT	813				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	1885				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLONEOUR-LANVERN	6079				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOVAN	686				
HAUT PAYS BIGOUDEN	PLOZEVET	3067				
HAUT PAYS BIGOUDEN	POULDREUZIC	2106				
HAUT PAYS BIGOUDEN	TREOGAT	553				
TOTAL HPB		18 007	11 704,55	15 305,95	0,00	27 010,50
PAYS BIGOUDEN SUD	COMBRIT	3740				
PAYS BIGOUDEN SUD	GUILVINEC	3018				
PAYS BIGOUDEN SUD	ILE-TUDY	770				
PAYS BIGOUDEN SUD	LOCTUDY	4194				
PAYS BIGOUDEN SUD	PENMARCH	5842				
PAYS BIGOUDEN SUD	PLOBANNALEC-LESCONIL	3478				
PAYS BIGOUDEN SUD	PONT-L'ABBE	8886				
PAYS BIGOUDEN SUD	PLOMEUR	3882				
PAYS BIGOUDEN SUD	SAINT-JEAN-TROLIMON	1033				
PAYS BIGOUDEN SUD	TREFFIAGAT	2514				
PAYS BIGOUDEN SUD	TREGUENNEC	348				
PAYS BIGOUDEN SUD	TREMEOC	1301				
TOTAL PBS		39 006	25 353,90	33 155,10	0,00	58 509,00
PAYS DE DOUARNENEZ	DOUARNENEZ	15402				
PAYS DE DOUARNENEZ	JUCH	750				
PAYS DE DOUARNENEZ	KERLAZ	863				
PAYS DE DOUARNENEZ	POULDERGAT	1282				
PAYS DE DOUARNENEZ	POULLAN-SUR-MER	1651				
TOTAL DOUARNENEZ		19 948	12 966,20	16 955,80	0,00	29 922,00
PAYS FOUESNANTAIS	BENODET	3477				
PAYS FOUESNANTAIS	CLOHARS-FOUESNANT	2313				
PAYS FOUESNANTAIS	FORET-FOUESNANT	3421				
PAYS FOUESNANTAIS	FOUESNANT	9579				
PAYS FOUESNANTAIS	GOUESNACH	2654				
PAYS FOUESNANTAIS	PLEUVEN	2730				
PAYS FOUESNANTAIS	SAINT-EVARZEC	3638				
TOTAL PAYS FOUESNANTAIS		27 812	18 077,80	23 640,20	13 906,00	55 624,00
PAYS GLAZIK	BRIEC	5607				
PAYS GLAZIK	EDERN	2185				
PAYS GLAZIK	LANDREVARZEC	1768				
PAYS GLAZIK	LANDUDAL	853				
PAYS GLAZIK	LANGOLEN	907				
TOTAL PAYS GLAZIK		11 320	7 358,00	9 622,00	5 660,00	22 640,00
QUIMPER	ERGUE-GABERIC	8427				
QUIMPER	GUENGAT	1705				
QUIMPER	PLOGONNEC	3123				
QUIMPER	PLOMELIN	4325				
QUIMPER	PLONEIS	2120				
QUIMPER	PLUGUFFAN	3710				
QUIMPER	QUIMPER	66826				
	LOCRONAN	824				
TOTAL QUIMPER CO		91 060	59 189,00	803 281,00	45 530,00	908 000,00
	ILE-DE-SEIN	197			0	
TOTAL GENERAL			225 844	1 008 306	118 616	1 352 765

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.04

Préparation d'un projet LEADER pour la Cornouaille

La programmation des fonds européens est en cours de renégociation pour la période 2014-2020. L'autorité de gestion sera principalement exercée par la Région Bretagne. L'objectif de cohésion territoriale s'impose et offre la possibilité de cofinancer des projets de développement territorial par différents fonds européens, nationaux et régionaux.

Dans ce contexte, les pays bretons sont largement fléchés pour devenir les territoires de référence pour le portage des programmes territoriaux comme LEADER (rural), FEAMP (pêche) et ITI territoriaux (Feder, FSE, Fonds de cohésion).

Pour les programmes territoriaux tels que LEADER et FEAMP, la constitution d'un GAL (Groupement d'action local) à l'échelle cornouaillaise sera obligatoire. A la demande de la Région, la DATAR a accepté de faire des dérogations pour certains territoires : Cornouaille, Brest et Saint-Brieuc. En effet, le plafond imposé de population était jusqu'à présent de 150 000habitants. La Cornouaille est donc éligible à l'exception du pôle urbain de Quimper/Ergué-Gabéric/Plomelin/Pluguffan, soit environ 250 000 habitants.

L'enveloppe globale LEADER pourrait atteindre les 36M€ pour la Bretagne sur la période 2014/2020. La Région propose aux territoires une aide préparatoire pour rédiger leur projet Leader : 25 000 €. L'Etat pourrait également être appelé à contribution.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est programmé pour avril 2014. Il sera MULTIFONDS : LEADER, FEAMP, ITI Territoriaux, contrat de partenariat (contrat de pays). Les pays vont devoir présenter leur stratégie globale pour argumenter leur volonté de mobiliser plusieurs fonds.

La Cornouaille pourra s'appuyer sur le travail réalisé dans le cadre de Cornouaille 2030.

Des appels à projets seront ensuite lancés par fonds sollicités.

Dans le cadre du programme LEADER, deux réunions techniques (EPCI, chambres consulaires, AOCD, QCD) se sont déjà tenues pour échanger sur des enjeux communs de développement rural en s'appuyant notamment sur l'expérience de l'AOCD dans la définition et conduite de programmes LEADER.

L'animation de ce dispositif reposera également sur la mobilisation de socioprofessionnels. Les territoires jusqu'alors non LEADER doivent identifier des acteurs locaux disponibles et volontaires pour participer à la démarche LEADER. Ce travail contribuera également à la reconfiguration du comité de programmation.

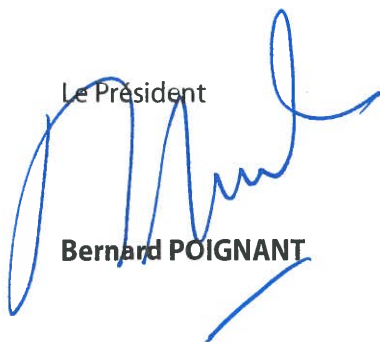
La candidature LEADER cornouaillaise, son cadre stratégique et ses fiches actions, reste à rédiger. Pour y parvenir, des commissions de travail thématiques seront à organiser et à animer.

Résolution :

Dans le cadre du programme LEADER, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le président :

- *à lancer le recrutement d'un chargé de mission sur CDD d'un an pour assurer l'animation de la démarche en concertation avec l'A OCD et pour rédiger la réponse cornouaillaise.*
- *à solliciter la Région pour mobiliser l'aide préparatoire de 25.000 € venant en cofinancement de ce poste, ainsi que l'Etat en complément de financement.*

Le Président



Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué



Marc ANDRO

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.05

Adhésion de Quimper Cornouaille développement à Pesca

Objet de l'association

Pesca est une association de promotion et de **développement de la pêche, désormais à l'échelle finistérienne**. Elle a été créée à l'initiative des professionnels de la filière, et est aujourd'hui présidée par Robert BOUGUEON.

Pesca est la structure porteuse de **l'Axe 4** (volet territorial) du **Fonds Européen pour la Pêche(FEP)** en Cornouaille sur la période de contractualisation 2008-2013. Dans ce cadre, ses missions couvrent l'accompagnement de projets de développement des activités de **pêche** et de **conchyliculture**.

Pesca s'implique également dans la gestion de projets au service de la filière pêche finistérienne, avec notamment l'organisation en 2013 d'une conférence sur la reprise et la transmission d'entreprises de pêche, la participation au salon transmission reprise d'entreprise de Concarneau, ...

Les cotisations de ses membres concourent à la mise en œuvre de ces actions. Basée à Ergué-Gabéric, dans les locaux du Comité des Pêches, l'association emploie une personne à temps plein.

Dans le cadre de l'axe 4 du FEP Cornouaille, de nombreux projets ont été réalisés. L'année 2014 permettra de finaliser l'accompagnement des projets issus de la période de programmation en cours.

Plusieurs EPCI Cornouillais font partie du **comité de programmation** : Communauté de Communes du Pays de Quimperlé, Concarneau Agglomération, Pays Bigouden Sud, Douarnenez Communauté. Le groupe LEADER de l'AOCD fait également partie de ce comité. A ces acteurs des collectivités, sont associés de nombreux professionnels.

Intérêt d'adhérer pour Quimper Cornouaille Développement

Le Pays de Cornouaille a déjà été adhérent à Pesca. Quimper Cornouaille Développement ayant intégré le Pays de Cornouaille en 2011, il paraît pertinent de poursuivre cet accompagnement, d'autant plus que les enjeux maritimes sont forts pour la Cornouaille (cf. notamment Cornouaille 2030, et accompagnement de la Région Bretagne sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières).

Sur la nouvelle période de contractualisation, le rôle des Pays est renforcé. Un Appel à Manifestation d'Intérêt multi-fonds sera lancé en avril 2014. QCD s'impliquera donc davantage sur le volet territorial du Fonds Européen pour la Pêche et les Affaires Maritimes (FEAMP) ; comme c'est

déjà le cas sur LEADER. Les modalités restent à définir cette année, puisque le texte du FEAMP n'est pas encore voté.

Par conséquent il est important de collaborer au plus près avec l'actuel porteur de l'Axe 4 du FEP, qui travaille auprès du réseau des professionnels de la pêche et de l'aquaculture cornouaillais, et qui dispose du savoir-faire d'animation et d'accompagnement des projets et dossiers de développement de ces filières.

Modalités :

Montant de la cotisation annuelle : 300 €

Résolution :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion de l'agence à l'association PESCA

Le Président



Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué



Marc ANDRO

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération ° QCD-29.06

SCOT DE L'OUEST CORNOUAILLE, PRESENTATION ET AVIS :

Le SCOT de l'Ouest Cornouaille élaboré par le SIOCA englobe les territoires des 4 communautés situées à l'ouest de l'agglomération quimpéroise, regroupant 38 communes, à 70% littorales, et comptant 90.000 habitants (93.000 avec doubles comptes).

Il répond à la vision d'avenir du territoire qui consiste à assumer son caractère productif à travers l'affirmation de sa maritimité (scénario « mare nostrum » du diagnostic), plutôt que de se replier sur lui-même (scénario « entre nous ») ou de s'en remettre au desserrement résidentiel de Quimper (scénario « kemper da viken »).

C'est ainsi que le SCOT exprime 4 axes principaux à travers son PADD :

1. Un territoire maritime... mais encore : confortement et valorisation de la pêche et des activités marines, des infrastructures afférentes et du tourisme ;
2. Une autre accessibilité pour un territoire périphérique : enjeux d'accessibilité externe et de technologies numériques, de fluidité interne des déplacements et d'armature urbaine;
3. Une armature agricole et environnementale efficace : enjeux agricoles et environnementaux, maîtrise de la consommation foncière et trame verte et bleue ;
4. Un développement maîtrisé et ciblé au service de la qualité territoriale : enjeux de croissance démographique et de production de logement, de formes urbaines, d'activités et de création d'emploi limitant la consommation foncière.

A l'occasion de la consultation des personnes publiques associées actuellement en cours, Quimper Cornouaille Développement est invitée par le SIOCA à émettre un avis sur le document, ce qu'il conviendra de faire essentiellement vis à vis des grandes questions de cohérence Inter-Scot.

Le dossier présenté amène à relever à ce titre :

- Consommation foncière et densité : le DOO porte un réel effort de réduction des consommations foncières avec un nombre limité d'hectares en extension et une part importante de logements à produire dans l'enveloppe urbaine ; de plus les densités de logements à l'hectare et leur méthode de décompte sont en harmonie étroite avec celles du SCOT de l'Odet.
- Urbanisme commercial : le diagnostic et les recommandations du référentiel cornouaillais sont largement repris dans le DOO, avec cependant des points de vigilance à relever sur la dérogation possible aux 400 m² minimum des commerces de ZACOM (risque pour les centralités) et la diversité d'appréciation des droits à construire dans les ZACOM (difficulté de mesure, à la différence des SCOTs de l'Odet et de CCA).

- Le foncier économique : la volonté de développement productif du territoire est à saluer mais le principe de répartition des perspectives de développement de parcs d'activité identique entre EPCI interroge, dès lors qu'il est constaté un manque plus fort sur les pôles d'emploi les plus importants (cf. atlas des zones d'activités de Cornouaille, édité il est vrai très récemment).
NB : Cette donnée est corrigée en séance par le SIOCA, faisant état d'une offre finalement plus importante sur Douarnenez Communauté et le Pays bigouden.
- Prise en compte de la Loi littoral : tout en relevant que c'est sur ce SCOT que la question pèse le plus lourd, une vigilance est à noter dans l'absence de liste des villages et agglomérations des communes littorales, à la différence des SCOTs de l'Odet et de CCA.
- Maritime : Le développement de l'aquaculture envisagé sur les anciennes concessions et à l'offshore est à saluer, avec une vigilance cependant sur ses limites : il pourrait être élargi à l'ensemble des potentiels estuariens (ex goyen) et la restriction à des aménagements légers sur les espaces remarquables en mer pourrait être préjudiciable à une véritable filière aquacole en mer (à voir dans l'élaboration coordonnée des volets mer des SCOTs).

Pour le reste, et au-delà de sa cohérence Inter-Scot, le document ayant été analysé sur différents aspects intéressant les domaines d'expertise de l'agence, il sera fait part à titre annexe au SIOCA d'observations, questions ou suggestions émises par l'agence dans les domaines du climat-énergie, du tourisme et du développement numérique du territoire.

Résolution :

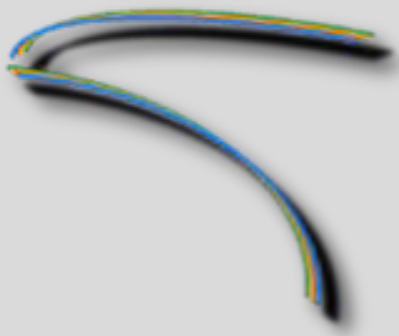
Le Conseil d'administration, à l'unanimité, exprime un avis favorable sur le SCOT de l'Ouest Cornouaille

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué


Marc ANDRO



L'OUEST CORNOUAILLE, UN LITTORAL EN POINTE

Projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale de l'ouest Cornouaille *

Diagnostic, projet de territoire, principales orientations


* le projet de SCoT a été arrêté le 26 novembre 2013

Le projet arrêté du SCoT ouest Cornouaille est
disponible sur www.sioca.fr



Principales étapes d'élaboration du SCoT ouest Cornouaille

- Lancement de la procédure d'élaboration (16 décembre 2008)
- Réalisation du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement
- Choix du bureau d'études
- Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Débat sur les orientations générales du PADD (7 février 2011)
- Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs
- Arrêt du projet de SCoT et bilan de la concertation (26 novembre 2013)
- Consultations des partenaires (en cours)**
- Enquête publique (avant l'été 2014 - durée 1 mois)**
- Phase de travail sur la prise en compte des avis**
- Approbation du SCOT (automne / hiver 2014)**
- Transmission du schéma au Préfet**

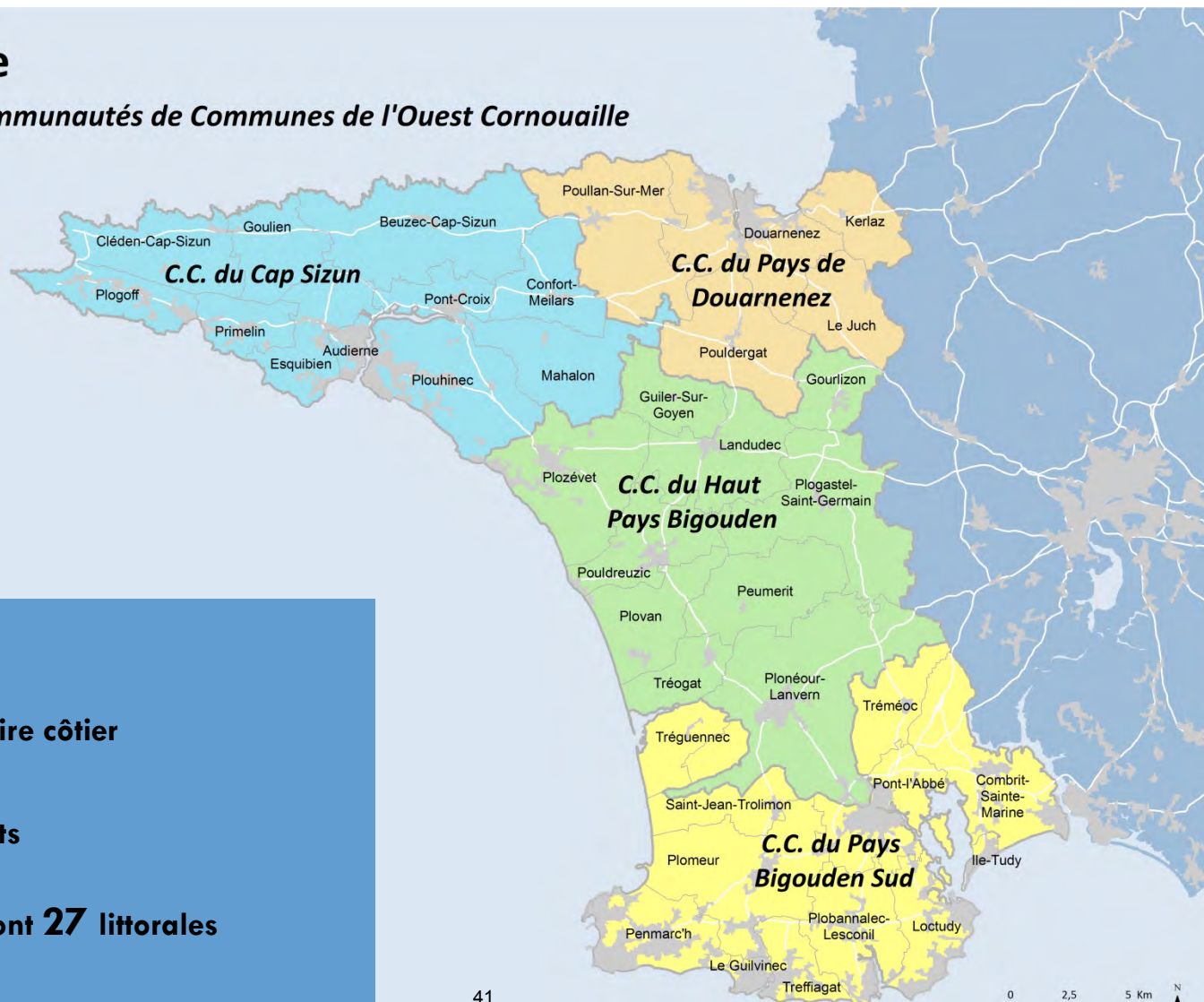
 Réalisé
 A venir



C
O
N
C
E
R
T
A
T
I
O
N

Le territoire

Communes et Communautés de Communes de l'Ouest Cornouaille



661 km²

297 km de linéaire côtier

90 000 habitants

38 communes dont **27** littorales

4 intercommunalités

Les enjeux principaux du territoire

- ❖ **LES DÉPLACEMENTS, UN ENJEU MAJEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
- ❖ **DES ATOUTS ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGERS PARFOIS REMIS EN CAUSE**
- ❖ **DES BASES ÉCONOMIQUES FRAGILISÉES**
- ❖ **UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE PORTEUSE DE DÉSÉQUILIBRE**
- ❖ **UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE À ADAPTER AUX ENJEUX**

LE PROJET DE TERRITOIRE DU SCOT OUEST CORNOUAILLE

Le projet envisage un développement économique plus diversifié au travers une différenciation du territoire, le renforcement des services liées à l'accessibilité, une politique de préservation et de valorisation de l'environnement pour développer une attractivité résidentielle forte.

UN TERRITOIRE MARITIME... MAIS ENCORE

- ❑ soutenir et conforter la place de la pêche ;
- ❑ élargir la maritimité aux productions agricoles locales ;
- ❑ renforcer une politique d'écotourisme marquée ;
- ❑ lier les activités maritimes aux spécificités géographiques ;
- ❑ créer un complexe portuaire performant ;

UNE AUTRE ACCESSIBILITÉ POUR UN TERRITOIRE PÉRIPHÉRIQUE

- ❑ développer les technologies (Très Haut Débit) ;
- ❑ organiser la mutualisation logistique ;
- ❑ améliorer la fluidité des mobilités internes ;
- ❑ organiser, un lien avec Quimper, une organisation interne des pôles structurants du territoire.

UNE ARMATURE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENTALE EFFICACE

- ❑ préserver un espace agricole fonctionnel ;
- ❑ mettre en place une trame verte et bleue.

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET CIBLÉ AU SERVICE DE LA QUALITÉ

- ❑ accueillir 100 000 habitants en 2035 ;
- ❑ produire 14 000 logements d'ici 2035 ;
- ❑ renouveler les modes d'aménagement et les morphologies urbaines ;
- ❑ maîtriser la consommation de l'espace ;
- ❑ favoriser la création de 6 000 à 7 000 emplois.

Organiser une trame verte et bleue efficace



Les éléments constitutifs de la trame verte et bleue sont détaillés dans le texte.

*Les espaces de perméabilité et les corridors écologiques sont représentés schématiquement et indiquent aux communes les logiques de continuité à préserver sans les fixer géographiquement.

Gérer l'urbanisation du littoral

Protéger les espaces remarquables au sens de la loi littoral

Préserver les espaces proches du rivage

Prévoir des coupures d'urbanisation au sens de la loi littoral

Définir le cadre du développement de l'urbanisation dans les communes littorales

Extensions de l'urbanisation  en continuité des villages, agglomérations existants ou en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

Densification dans les périmètres urbanisés

Tous les bourgs/villes sont des agglomérations.

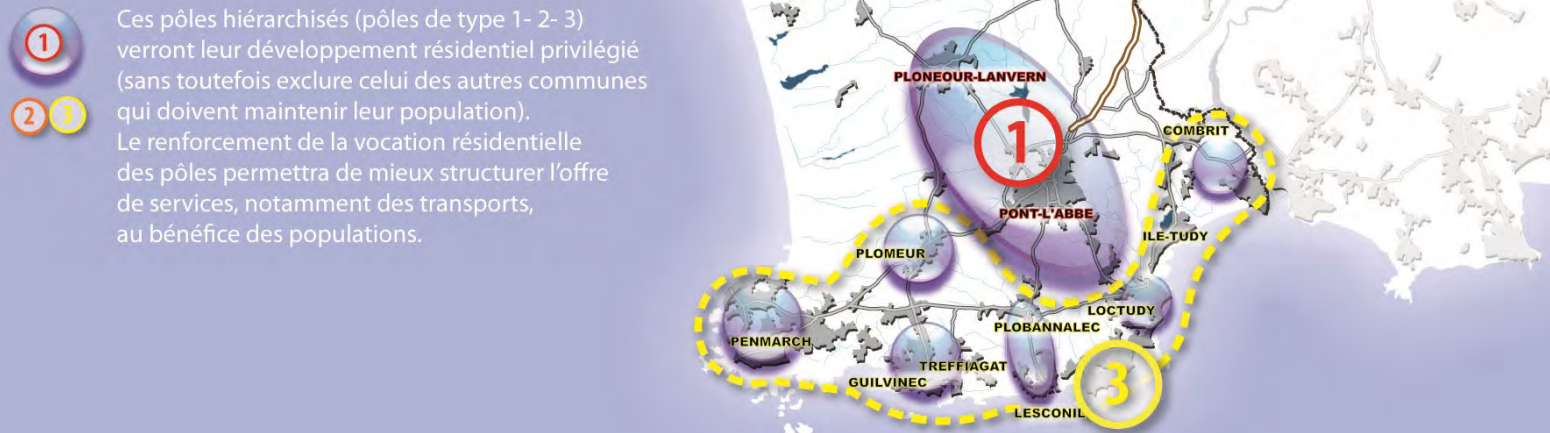
Définition de la notion de village (critères combinés : noyau et trame urbaine traditionnel, présence important de constructions, présence d'équipements et de lieux de vie).

Structurer le territoire

S'appuyer sur l'armature urbaine

Les pôles structurants de l'ouest Cornouaille

1 Ces pôles hiérarchisés (pôles de type 1- 2- 3) verront leur développement résidentiel privilégié (sans toutefois exclure celui des autres communes qui doivent maintenir leur population). Le renforcement de la vocation résidentielle des pôles permettra de mieux structurer l'offre de services, notamment des transports, au bénéfice des populations.



Définir des objectifs résidentiels favorisant une vie sociale équilibrée et harmonieuse

Optimiser l'utilisation de l'enveloppe urbaine existante

Favoriser la densification et le renouvellement urbain

Limiter le consommation d'espace

COMMUNAUTES DE COMMUNES	Nombre de logements à produire (enveloppe urbaine + extension)	Part de logements à produire dans l'enveloppe urbaine	Nombre d'hectares en extension, hors enveloppe urbaine
CC du Cap Sizun	2 225 logements	35%	108 ha
CC du Pays de Douarnenez	2 470 logements	47%	87 ha
CC du Haut-Pays Bigouden	2 660 logements	40%	113 ha
CC du Pays Bigouden Sud	6 000 logements	45%	206 ha
Total SCOT Ouest Cornouaille	13 355 logements	42%	514 ha

Tableau des objectifs de consommation d'espace et de production de logements :

Définir des objectifs résidentiels favorisant une vie sociale équilibrée et harmonieuse

Renforcer la densité des projets

Objectifs de densités moyennes minimales

Minimum < 12 logts/ha

Typologie de pôle	En enveloppe urbaine	en extension (hors enveloppe urbaine)
Type 1 et 2	25 logts/ha	17 logts/ha
PBS (Pôles de type 3)	25 logts/ha	18 logts/ha
Type 3	22 logts/ha	16 logts/ha
Autres communes	16 logts/ha	13 logts/ha

Définir des objectifs résidentiels favorisant une vie sociale équilibrée et harmonieuse

Fixer une programmation favorisant la mixité sociale et l'amélioration de l'habitat

Objectif : préserver l'accès au logement pour les populations actuelles et les nouveaux actifs.

Les **objectifs en logements aidés** sont établis à l'échelle des communautés de communes :

- ❑ **Pays de Douarnenez, Haut Pays Bigouden et Pays Bigouden Sud** : un minimum de 20% de logements aidés dans la production totale de logements ;
- ❑ **Cap Sizun** : un minimum de 10% de logements aidés dans la production totale de logements.

Cette production pourrait se moduler en fonction de la demande observée.

Définir les modalités de gestion de l'urbanisation en lien avec l'identité du territoire

Urbaniser en continuité du tissu urbain existant

L'extension de l'urbanisation, lorsqu'elle est nécessaire, doit se faire en continuité, c'est à dire à proximité immédiate et en cohérence avec l'urbanisation existante, qu'il s'agisse de communes littorales ou non littorales.

Ne pas aggraver la diffusion, le mitage et/ou un développement linéaire qui pourrait fermer l'accès au paysage (maintien de ruptures d'urbanisation naturelles) et impacter le fonctionnement agricole.

Introduire le principe de non extension des hameaux et de l'habitat diffus dans les communes non littorales

Dans toutes les communes non littorales, les hameaux, les urbanisations de taille limitée présentant un caractère diffus et l'habitat isolé ne pourront pas être développés. Leur densification est, en revanche, admise.

Certaines exceptions peuvent être admises lorsque le projet permet de réhabiliter ou de valoriser du patrimoine bâti ou de créer un équipement stratégique à l'échelle communautaire.

Développer et diversifier les infrastructures de mobilité

Structurer le territoire par les transports

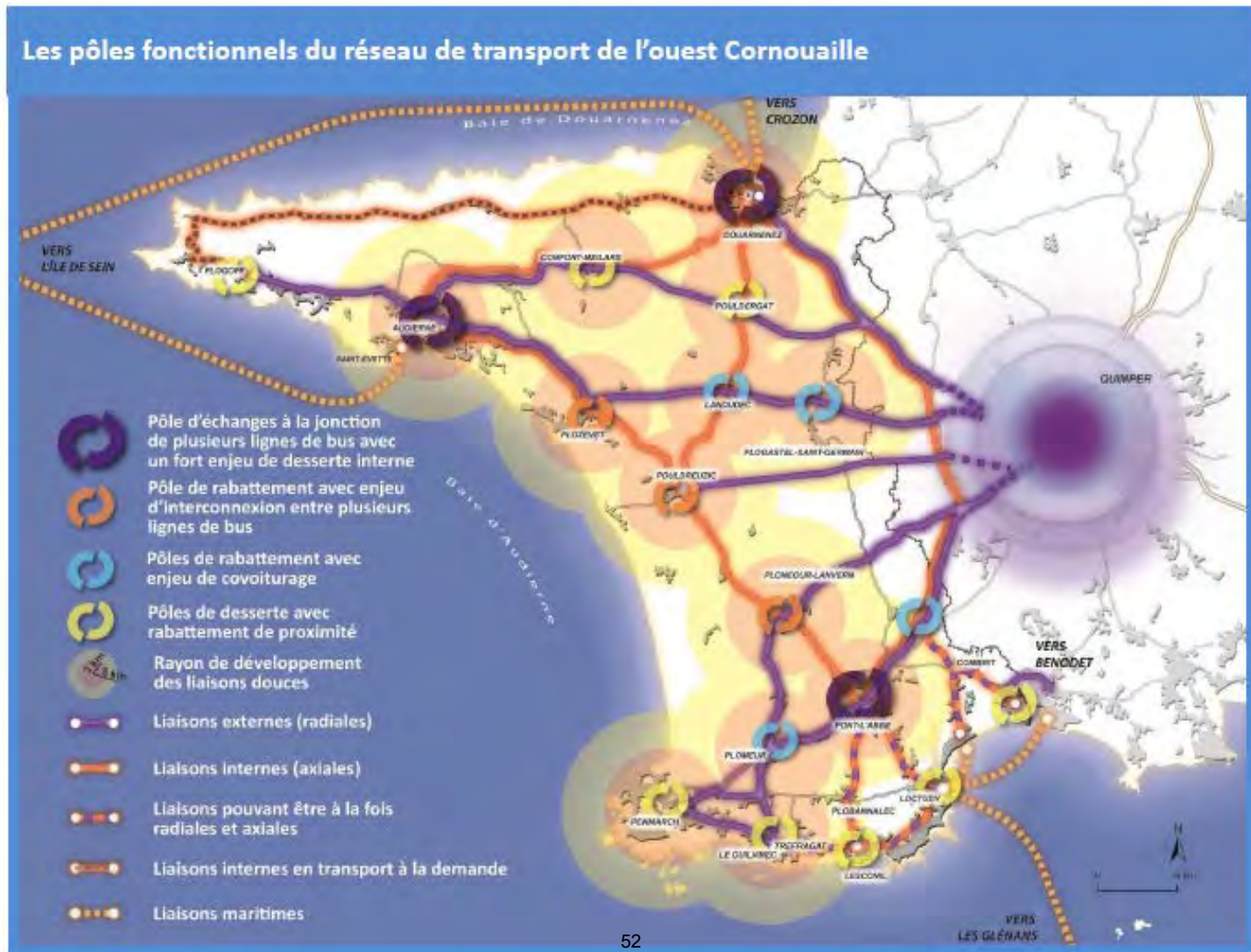
2 objectifs :

- ❑ conforter et renforcer le lien avec Quimper ;
- ❑ développer un réseau axial entre les pôles fonctionnels et renforcer l'irrigation interne du territoire.

Favoriser les circulations douces

- ❑ en développant les liaisons à vocation de tourisme et de loisirs ;
- ❑ dans les projets d'aménagements.

Les pôles fonctionnels du réseau de transport de l'ouest Cornouaille



Les axes routiers à améliorer en priorité



Encourager le développement des activités primaires

Conforter la pêche et l'aquaculture

- ❑ l'accès au ports (THD, routier,...) ;
- ❑ enjeu de la qualité des eaux ;
- ❑ approche de Gestion Intégrée des Zones Côtières => prévoir les besoins à terre.

Assurer la protection de l'agriculture

- ❑ limiter la consommation du foncier agricole ;
- ❑ préserver un espace cohérent et exploitable (lien avec l'organisation de l'urbanisation).

Diversifier l'activité agricole

Seront à favoriser :

- ❑ les réseaux de vente de proximité ;
- ❑ une politique de soutien aux abattoirs, actions convergente / circuits courts ;
- ❑ la diversification de l'activité agricole => hébergement, bâtiment de vente directe.

Assurer les besoins fonciers et immobiliers des activités économiques

Renforcer l'offre des parcs d'activités (économiques et commerciales)

Priorité aux parcs existants : densification et extension ;

Favoriser l'offre tertiaire et l'immobilier destiné à l'**artisanat « de proximité »** ;

Favoriser une **spécialisation des zones** (besoins similaires en termes d'accès, taille de lots, mutualisations possibles...).

Assurer le **bon niveau d'accessibilité des parcs** (voiture, transport en commun, circulation douce) + le raccordement au **Très Haut Débit**.

Encourager la **requalification des parcs existants**.



Surface nécessaire pour mettre en œuvre les objectifs économiques :

140 ha à 20 ans.

Le développement des parcs d'activités

DOUARNENEZ

Surface disponibles TOTAL CC DOUARNENEZ	1,3 Ha
--	--------

Objectif de développement supplémentaire	39 Ha
---	-------

CAP SIZUN

Surface disponibles TOTAL CC CAP SIZUN	17 Ha
---	-------

Objectif de développement supplémentaire	12 Ha
---	-------

HAUT PAYS BIGOUDEN

Surface disponibles TOTAL CC DU H.P.B.	5,8 Ha
---	--------

Objectif de développement supplémentaire	26 Ha
---	-------

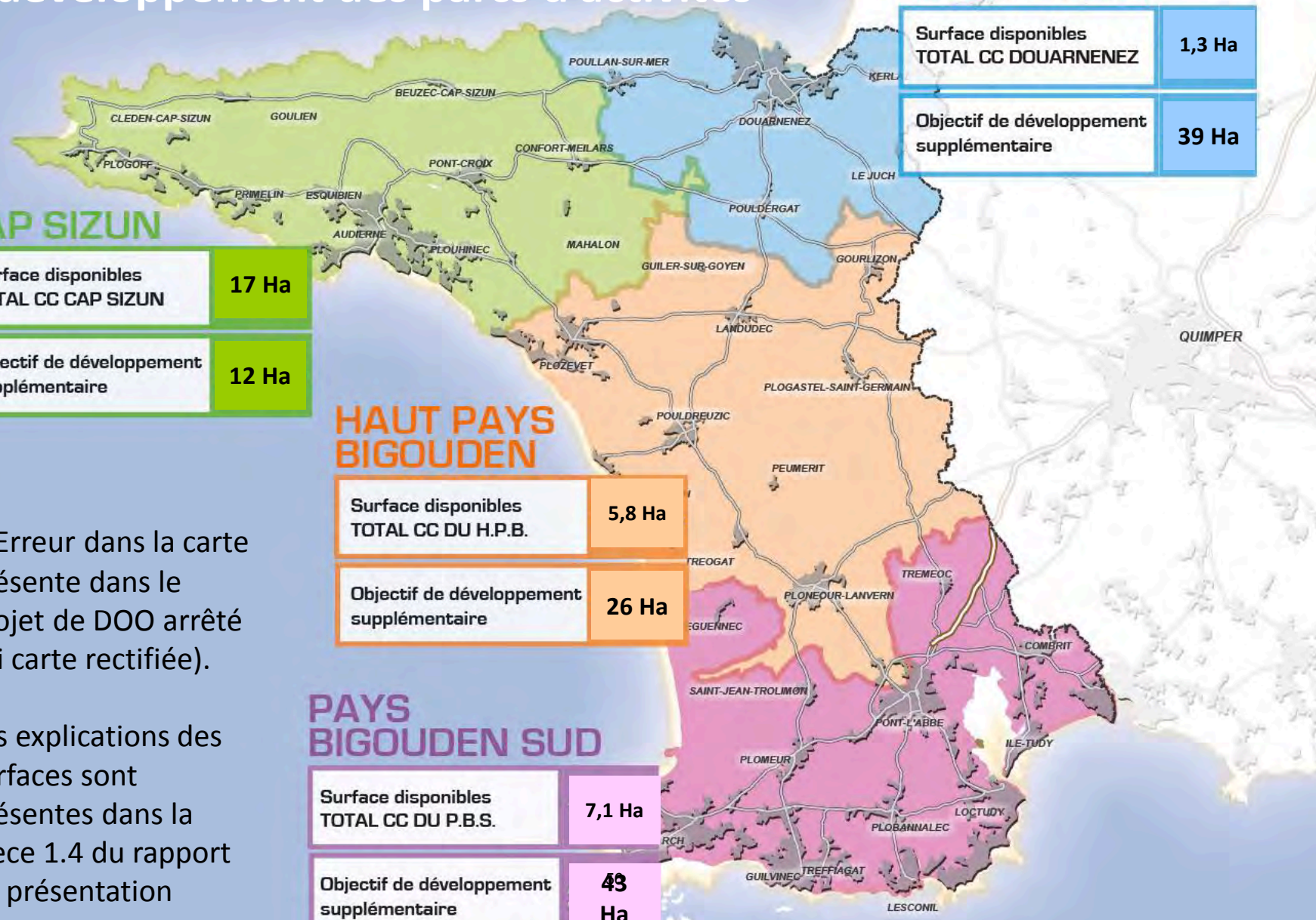
PAYS BIGOUDEN SUD

Surface disponibles TOTAL CC DU P.B.S.	7,1 Ha
---	--------

Objectif de développement supplémentaire	43 Ha
---	-------

! Erreur dans la carte présente dans le projet de DOO arrêté (ici carte rectifiée).

Les explications des surfaces sont présentes dans la pièce 1.4 du rapport de présentation



Développer un tourisme de qualité écoresponsable

Un développement touristique basé sur la mise en valeur des spécificités du territoire : maritimité, espaces naturels préservés, patrimoine....

Développer un tourisme durable et responsable

Développer l'offre nautique

Protéger, développer et diversifier l'hébergement marchand

Structurer le développement commercial

Préserver et renforcer le commerce de proximité

limiter l'étalement urbain, réduire les déplacements, répondre au vieillissement de la population et rendre les centres plus attractifs

➡ densifier les bourgs, favoriser la polarisation des commerces de proximité, ...)

Conforter le maillage existant

Préciser les localisations préférentielles du commerce

Les centralités sont les espaces d'implantations préférentiels des commerces.

Les ZACOM sont les espaces d'implantations préférentiels des commerces qui ont un gabarit ou des flux générés qui sont incompatibles avec la centralité.

Structurer le développement commercial

13 ZACOM

En dehors des centralités, les formats de type « moyennes et grandes surfaces » se localiseront préférentiellement dans les ZACOM délimités par le DACOM.

Les ZACOM ne pourront pas accueillir de commerces de moins de 400 m² de surface de plancher. Mais possibilité de dérogations motivées pour les commerces de 150 à 400 m² de surface plancher si contrainte en centralité.

L'implantation des commerces de plus de 1 000 m² sera recherchée en priorité dans les pôles structurants et secondaires du territoire.

Assurer l'alimentation en eau potable

S'assurer que l'évolution des capacités de la ressource en eau est compatible avec les projets de développement urbain des communes et en tenant compte des phénomènes saisonniers des consommations.

Améliorer l'assainissement et traiter le ruissellement

Assurer un assainissement adéquat pour les ports et les zones de carénage.

Renforcer la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement.

S'assurer de la capacité épuratoire des stations de traitement compatible avec les objectifs de développement des communes et un niveau de traitement des rejets adapté à la sensibilité des milieux récepteurs.

Assurer la gestion des risques et des nuisances

Gérer l'énergie de façon rationnelle et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Diversifier la production d'énergie

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.07

Equipements pour l'accueil et l'animation numérique du tourisme en Cornouaille

Depuis 2011, le pôle tourisme de QCD compte dans ses missions le développement des usages des TIC chez les acteurs du tourisme (entreprises touristiques, offices de tourisme, etc.). En association avec la CCI Quimper Cornouaille, le pôle tourisme développe et améliore la qualification e- et m-tourisme de la Cornouaille grâce à sa mission d'Animation numérique de territoire. Ainsi, un diagnostic des usages numériques en Cornouaille a été élaboré, des conférences/animations d'ateliers pratiques/accompagnements individuels ont été proposés à l'ensemble des acteurs de la filière tourisme.

Depuis 2013, le pôle tourisme construit la Destination Quimper Cornouaille pour laquelle un schéma d'accueil et de diffusion de l'information est en cours de définition. Ce schéma devra répondre aux nouvelles attentes des visiteurs, équipés, connectés et qui sont à même de trouver de l'information en dehors des lieux d'accueil des offices de tourisme.

Si les missions traditionnelles des offices de tourisme sont restées les mêmes (accueil, information, promotion), la manière de les exercer est totalement nouvelle :

- de l'accueil au comptoir, on passe à l'accueil numérique (évolution des locaux d'accueil)
- de l'édition de brochures d'information à la gestion technologique des bases de données
- d'une promotion tout papier à une présence nécessaire sur le web avec toute la panoplie du webmarketing (newsletter, achats de mots clés, etc.)

L'un des enjeux aujourd'hui de l'accueil est de pousser du contenu sur des supports numériques et de les porter également en dehors des murs de l'office de tourisme. C'est pourquoi, certains des 23 offices de tourisme de Cornouaille pensent à s'équiper d'outils spécifiques pour répondre à ces attentes : écrans de diffusion de contenus, tablettes, bornes interactives à l'extérieur, etc.

Lors de la renégociation des fonds du Volet Territorial du CPER 2007-2013 avec l'Etat, Quimper Cornouaille Développement a réorienté une partie de cette enveloppe sur les usages numériques. L'Etat a indiqué très récemment que cette enveloppe disposait d'un reliquat de 29 101€ pour lequel il est demandé qu'un nombre restreint de projets soit présenté pour le dépenser.

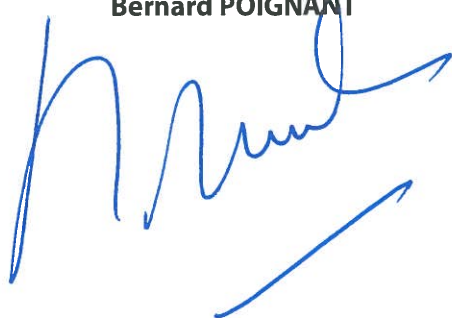
Au vu des projets de formation et/ou d'équipement des offices de tourisme cornouillais, Quimper Cornouaille Développement propose de prendre en considération un programme collectif de développement du numérique pour le tourisme et, dans ce cadre, d'appuyer les demandes de subvention de quelques projets (5 maximums) auprès de l'Etat.

Résolution :

Le conseil d'administration approuve la mobilisation du reliquat de l'enveloppe numérique du Volet Territorial sur les usages numériques et décide d'appuyer les quelques projets (5) de demandes de financement auprès de l'Etat.

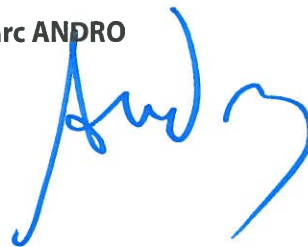
Le Président

Bernard POIGNANT



Le Vice-président délégué

Marc ANDRO



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.08

Réponse de l'AOCD à l'appel à projet régional « tourisme des 4 saisons »

Le schéma régional du tourisme, adopté en 2012, a déterminé parmi ses chantiers majeurs celui de « faire de la Bretagne une destination attractive des 4 saisons ». Pour la mise en œuvre de celui-ci, le Conseil Régional de Bretagne lance un appel à projets intitulé « pour un tourisme des 4 saisons » qui a vocation à encourager ou à stimuler l'émergence ou la consolidation de projets touristiques nouveaux ou en évolution, en proposant une offre touristique pour tout ou partie située hors saison estivale.

L'AOCD qui a mis en place depuis 8 ans une opération de promotion alliant hébergeurs et prestataires de loisir durant les vacances de février, souhaite répondre à l'appel d'offre en tant que pays touristique et en informe la destination Quimper Cornouaille.

Pour l'ouest Cornouaille, il s'agit d'étendre cette proposition aux autres périodes de l'année et de lier des thématiques à chaque saison :

- automne : la découverte des sites des oiseaux migrateurs, animations dans le cadre du réseau « de roseau en chaumière » et du réseau « de la pomme au lambig »,
 - plus précisément à la Toussaint : la glisse à la torche et le SPOK festival
- hiver : la gastronomie, animation à monter autour du réseau « de la céréale la crêpe »
- printemps : la pêche en rivière et PESCA tourisme à partir d'avril. Réseau "La mer par excellence"

Parallèlement, mise en avant de la randonnée et du nautisme à pratiquer toute l'année.

Moyens à mobiliser par l'AOCD :

- ingénierie pour travailler sur le projet,
- support multimédia pour illustrer,
- conception et édition d'un support de communication, présence sur le web. « Une saison, une aventure ».

Le Conseil Régional pourrait financer 50 % des actions.

Résolution :

Le Conseil d'administration exprime son soutien à l'initiative de l'AOCD.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué


Marc ANDRO

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.09

ialys – Bretagne terre de Goût : convention de partenariat avec la Technopole

Depuis 2011, la Technopole Quimper-Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement s'associent pour l'organisation d'événements qui participent de la visibilité de ialys auprès des entreprises et des institutionnels du territoire, ainsi que du partenariat local avec les organismes liés au domaine de l'aliment.

Ces événements viennent compléter l'animation menée par la CCI au titre de la mission qui lui a été confiée et qui est également co-financée à hauteur de 50 % par Quimper Cornouaille Développement.

La Technopole a organisé deux actions chaque année, depuis 2011, conjointement avec Quimper Cornouaille Développement, qui a participé à leur financement, sur la base d'une convention :

- les trophées ialys qui, à compter de 2014, sont intégrés aux Entrepreneuriales et financés par Quimper Communauté, au même titre que Rennes Métropole et Brest Métropole Océane, au titre de leur compétence enseignement supérieur ;
- une conférence à dominante marketing destinée aux entreprises de l'aliment et de l'agro-alimentaire, en particulier.

Cette conférence a lieu le premier jeudi d'octobre et est organisée avec l'appui de Valorial et de l'Adria.

Les sujets traités ont été :

- En 2011, l'alimentation des seniors
- En 2012, la restauration hors domicile
- Et en 2013 : 100% local ? 100% possible ?

En 2014, la conférence aura lieu le jeudi 2 octobre. Le sujet traité pourrait être : « Le rééquilibrage protéique : de la protéine animale à la protéine végétale. »

Le comité expert de ialys ayant confirmé l'intérêt de cette action, Quimper Cornouaille Développement est sollicitée pour la co-financer à hauteur de la moitié des dépenses, plafonnées à 12000 € T.T.C.

Résolution

Le conseil d'Administration autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Technopole et à engager les dépenses.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué


Marc ANDRO



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Technopole Quimper-Cornouaille, association Loi 1901, dont le siège est situé :
2 rue F. Briant de Laubrière, 29000 Quimper
N° de SIRET : 345 349 849 00041, ci-après désignée Technopole Quimper-Cornouaille

Représentée par Claude CHATRON, Président

d'une part,

et

- Quimper Cornouaille Développement, association Loi 1901, dont le siège est situé :
3 rue Pitre Chevalier – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex
Identification RNA : W294003787, ci-après désignée Quimper Cornouaille Développement,

Représentée par Marc ANDRO, Vice-président délégué

d'autre part,

Il a été exposé en préambule :

La Technopole Quimper-Cornouaille a pour mission générale de favoriser le développement économique local par l'innovation. A ce titre elle organise des conférences sur la culture ou les opportunités d'innovation sur le territoire de la Cornouaille, notamment dans le domaine alimentaire.

Quimper Cornouaille Développement est un outil d'ingénierie stratégique au service des acteurs publics et économiques de Cornouaille. Elle a pour mission essentielle de contribuer au développement économique et territorial durable de la Cornouaille. A ce titre, Quimper Cornouaille Développement anime le pôle aliment « ialys » qui regroupe les acteurs de la filière aliment de Cornouaille.

En suite de quoi, il est convenu ce qui suit :

La Technopole Quimper-Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement conviennent d'organiser conjointement une conférence à destination d'un public constitué d'entreprises du secteur de l'aliment, notamment des industries agroalimentaires. Cette conférence sera réalisée

sous la bannière ialys et toute communication faite dans le cadre de cet évènement devra le rappeler.

Les parties conviennent que l'organisation de la conférence est confiée à la Technopole Quimper-Cornouaille, et, à ce titre elle assurera le choix des prestataires et la trésorerie de l'évènement.

Il est convenu que les coûts des personnels engagés par les partenaires sont à leurs charges respectives ; seul les frais externes (*prestations et déplacements des intervenants, frais de réception, frais de communication, etc.*) feront l'objet d'une répartition entre les partenaires.

Le budget prévisionnel des frais externes s'élève à 12000 € TTC, selon le détail prévisionnel suivant :

Intervenants et animation	7 500,00 €
Déplacement intervenants	1 000,00 €
Invitations et expédition	2 000,00 €
Réception	1 500,00 €
Total	12 000,00 €

La Technopole Quimper-Cornouaille et Quimper Cornouaille Développement conviennent de supporter chacun 50% du coût total réel dans la limite de 6000€ TTC pour Quimper Cornouaille Développement.

A l'issue de l'évènement, la Technopole Quimper-Cornouaille fournira à Quimper Cornouaille Développement un état réel des dépenses liées à l'organisation de la conférence.

Dès réception, Quimper Cornouaille Développement versera à la Technopole Quimper-Cornouaille sa quote-part dans la limite définie ci-avant.

Fait en double exemplaire à Quimper le 2014

- Pour la Technopole Quimper-Cornouaille

Claude CHATRON,
Président

- Pour Quimper Cornouaille Développement

Marc ANDRO
Vice-Président Délégué

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29.10

ialys – Bretagne terre de Goût : animation du cluster

En mars 2013, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille a recruté une conseillère pour animer la filière agro-alimentaire, en lien avec la CCI de Rennes, ainsi que le cluster ialys, rebaptisé « ialys Pro » en référence aux actions à destination des professionnels, en lien avec Quimper Cornouaille Développement.

Cette animation a fait l'objet, en 2013, de la création de clubs d'entreprises.

Les clubs « marketing » et « ressources humaines » sont destinés principalement aux entreprises agro-alimentaires et aux équipementiers. Le club « culinaire », s'adresse plus particulièrement aux restaurateurs et agriculteurs.

Le club marketing a démarré fin 2013 et a désormais acté un programme d'échanges pour 2014, sur la base de réunions faisant intervenir des consultants sur les sujets suivants :

- Comment construire ma plateforme de marque ? chez Guyader à Landrévarzec
- Les étapes marketing clefs du processus d'innovation
- Le co-branding
- Le e-marketing, le e-branding, la stratégie digitale.

Onze entreprises de toute la Cornouaille y participent.

Le club « ressources humaines » qui regroupe neuf entreprises a également fixé son programme de travail : comment attirer les compétences ? (le recrutement dans les IAA), chez Meralliance, la conduite du changement dans l'organisation, la gestion des fins de carrière, la santé au travail. L'action maintenant engagée par ailleurs, par Quimper Cornouaille Développement sera étroitement liée à la session sur la conduite du changement. L'animation de ce club s'appuiera sur le programme régional PBRH+, qui proposera un accompagnement individuel en complément de l'animation collective.

Comme signalé lors de notre Conseil d'administration du 14 octobre 2013, il était prévu initialement que les actions financées au titre de ialys en 2013 le soient sur les clubs ressources humaines et marketing pour leur lancement et l'intervention de consultants. Les coûts qui y sont liés sont repoussés à 2014.

En revanche, en préparation au club « culinaire », qui devrait être créé en 2014, la CCI a organisé au sein du Grand Prix Guyader des animations en lien avec ialys, au cœur du village « Goût de la Cornouaille » : le laboratoire innovation, une des animations itinérantes de ialys, un plateau et des ateliers culinaires avec restaurateurs et chefs, le tout animé par Bruno Matignon, assurant la promotion de ialys.

Il est proposé que cette action de lancement du futur club « culinaire » soit financée en 2013 en lieu et place du fonctionnement des clubs « ressources humaines » et « marketing », dans la limite des 35 000 euros dédiés.

Résolution :

Le Conseil d'administration exprime un avis favorable sur la modification des actions d'animation du cluster financées en 2013.

Le Président

Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué

Marc ANDRO

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale - 10 février 2014

Délibération n° QCD-29. 11

Conventions de partenariat avec ErDF

1. Convention cadre de coopération entre ErDF et Quimper Cornouaille Développement

Le statut d'agence d'urbanisme et la présence d'une mission énergie climat au sein de Quimper Cornouaille Développement ont amené l'agence à travailler en 2013, au niveau national, avec la FNAU et ErDF à la rédaction d'une convention de coopération qui a été signée en septembre 2013 à Amiens.

Dans la continuité de ces travaux, Quimper Cornouaille Développement s'est rapprochée de la direction territoriale Finistère d'ErDF pour décliner localement cette convention à la Cornouaille.

Une convention cadre de coopération locale a été préparée, ayant pour objet d'impulser ou de renforcer des liens de proximité entre la direction territoriale d'ErDF et Quimper Cornouaille Développement sur les thématiques suivantes :

- Intégration de la dimension réseau électrique dans la planification territoriale et urbaine,
- Etablissements des Plans Climat Energie Territoriaux,
- Renforcement des données de connaissance territoriales,
- Déploiement de la mobilité électrique,
- Contribution à la réalisation de plan numérique,
- Réflexion sur les modèles de villes intelligentes,
- Sensibilisation et formation réciproques

Les champs de partenariat retenus ci-dessus peuvent être élargis au gré des projets.

La présente convention ne fait pas l'objet d'une valorisation financière. Toutefois, parmi les contributions évoquées, certaines peuvent nécessiter de la part d'ErDF la mobilisation de processus opérationnels qui doivent être couverts par une rémunération fixée par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

2. Convention bilatérale « Analyse territoriale des données de consommation et de production d'électricité »

Quimper Cornouaille Développement s'est engagée à accompagner et encourager localement la maîtrise de la demande en énergie, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les obligations réglementaires (Plan Climat Energie Territorial), l'augmentation du coût des énergies, l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz, l'avènement des lieux de productions décentralisés (éolien, photovoltaïque, méthanisation, ETC) ont amené les territoires, et plus particulièrement les collectivités territoriales, à s'impliquer de plus en plus sur ces questions d'énergie.

Or, l'accès à l'information locale énergétique reste encore très restreint et législativement contraint. Un grand nombre des consommations et des productions énergétiques sont accessibles au niveau régional et départemental. Les données aux échelles infrarégionales sont beaucoup plus difficiles à obtenir.

Néanmoins, pour motiver localement les prises de décisions, qu'elles soient publiques ou privées, il est indispensable d'acquiescer une bonne compréhension des flux énergétiques locaux.

Dans ce contexte, Quimper Cornouaille Développement s'est rapprochée d'Electricité réseau Distribution de France (ErDF) pour engager une discussion sur l'accès aux données d'électricité.

➤ **proposition de convention**

En parallèle des discussions sur la convention-cadre de coopération, Quimper Cornouaille Développement et ErDF ont échangé sur les modalités d'intervention pour disposer des données de consommation et de production d'électricité de la Cornouaille à la maille Pays/EPCI/commune.

ErDF propose une convention triennale permettant d'avoir accès :

- **aux Données de consommation :**
 - nombre de Point de Mesure (PDM) et de consommation totale par domaine de tension,
 - nombre de PDM et consommation totale, détaillé par activité (code NAF – premier niveau),
 - nombre de PDM et consommation totale des clients Eclairage public, résidentiel et non résidentiel,
 - Répartition annuelle de la consommation et profil de consommation sur des journées types par poste source et par EPCI.
- **Aux données de production :**
 - nombre de PDM et puissance totale de production raccordée par filière dans l'année,
 - nombre de PDM et puissance totale par filière.

Information Commercialement Sensible (ICS)

Néanmoins conformément aux dispositions du décret n°2001-6300 du 16/07/2001 relatif à la confidentialité des informations détenues par le gestionnaire de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, pris pour l'application des articles 16 et 20 de la loi n°2000-108 du 10/02/2000, ERDF ne transmet aucune Information Commercialement Sensible (ICS). Les ICS sont des informations dont la révélation pourrait porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination. Les données seront communiquées sous forme agrégée respectant le secret statistique.

• **Le coût financier**

Cette convention bilatérale rentre dans le cadre d'une rémunération fixée par la Commission de Régulation de l'Energie comme stipulé dans la convention cadre de coopération :

- année 2014 : fourniture des données pour 5 années entre 2009 et 2013 → **5 400€**
- année 2015 : fourniture des données pour l'année 2014 → **3 400€**
- année 2016 : fourniture des données pour l'année 2015 → **3 400€**

Soit au total 12 200€ sur 3 ans, pour 7 ans de données de consommation et de production d'électricité en Cornouaille.

Résolution :

Le conseil d'administration approuve les deux conventions avec ErDF et à autorise le président à les signer.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué


Marc ANDRO